



Le Sahel

NUMERO
10111

JEUDI
22 Avril 2021

150 FCFA

● Tchad
L'armée promet
de rendre le
pouvoir aux
civils dans
18 mois

P. 13

● A la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat s'entretient avec le chef de la diplomatie Egyptienne et une délégation de la mission de l'Union Européenne au Niger



Aboubacar Abzo / ONEP

Le Chef de l'Etat avec la délégation égyptienne

Le Président de la République Mohamed Bazoum a reçu successivement en audience, hier après-midi, le ministre Egyptien des Affaires Etrangères, M. Sameh Shoukry ainsi que l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne Dr Denisa Elena Ionette accompagnée de la Cheffe de Mission EUCAP SAHEL Niger Mme Antje Pittelkau.

Le ministre Egyptien des Affaires Etrangères,

M. Sameh Shoukry, qui a été reçu le premier, a indiqué que sa visite s'inscrit dans le cadre de la promotion des relations bilatérales entre le Niger et l'Egypte. Mais c'est aussi, a-t-il dit, pour transmettre un message du Président égyptien à travers lequel le Président Al Sisi présente ses vœux de succès et de réussite au Président de la République du Niger, M. Mohamed Bazoum.

(Suite en page 3)

● Formation/Sécurité



Seyni Moussa / ONEP

Clôture de la formation des éléments de la 2^{ème} compagnie du Projet GAR-SI/Sahel

P. 3

● Réunion de travail entre le ministre de la Justice et le représentant de International Development Law Organisation (IDLO)

Echanges sur les modalités de l'installation effective de l'organisation au Niger

P. 9

● Lutte contre la corruption au Niger

La nécessité d'adapter les textes et les lois pour mieux combattre le phénomène

P. 8

Formation/Sécurité

Clôture de la formation des éléments de la 2^{ème} compagnie du Projet GAR-SI/Sahel

Le Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale du Niger, le Général de Brigade Salifou Wakasso a présidé, hier matin à Niamey, la cérémonie de clôture de la formation de la 2^{ème} compagnie du Groupe d'Action Rapide, Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI/Sahel). Lancé le 13 février 2018, le GAR-SI/Sahel est un projet, fruit de la coopération entre l'Union Européenne et certains Etats du G5-Sahel (Niger, Burkina Faso, Mali) et le Sénégal.

Au cours de la cérémonie, les éléments de la 2^{ème} compagnie GAR-SI/Sahel ont reçu leurs diplômes de fin de formation. La cérémonie s'est déroulée à l'Ecole de la Gendarmerie nationale en présence du Chef de la Coopération de la Délégation de l'Union Européenne en République du Niger, M. Gwilym Jones, de l'ambassadeur du Royaume d'Espagne auprès de la République du Niger, du coordinateur du Projet GAR-SI/Sahel, et de plusieurs invités.

A cette occasion, le Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale du Niger a, au nom du ministre de la Dé-

fense Nationale et celui de l'Intérieur et de la décentralisation, expliqué que cette 2^{ème} compagnie GAR-SI/Sahel vient renforcer les unités phares de la Gendarmerie Nationale. Le Général de Brigade Salifou Wakasso a affirmé que le Projet GAR-SI/Sahel a eu un impact réel et concret sur la Gendarmerie Nationale du Niger à travers des actions concrètes, tel que la prise en charge de certains coûts lors des sessions de formation, mais aussi la construction des casernes qui doivent accueillir les membres des unités d'élite dans leurs zones de déploiement. «J'ai pu person-



Le Chef de la coopération / UE remettant son certificat à un récipiendaire

nellement apprécier le travail qui a été réalisé pour mettre en place les unités à travers le résultat auquel est parvenue la première compagnie déployée à Abala. J'aimerais souligner ici le rôle prépondérant joué par l'Union Européenne dans la mise en œuvre des phases 1 et 2 du Projet GAR-SI et je profite de cet instant solennel pour exprimer mes plus vifs remerciements pour l'appui qu'elle a toujours apporté à la Gendarmerie Nationale dans la mise en œuvre de ce Projet », a déclaré le Haut Commandant de la Gendarmerie National

du Niger, le Général de Brigade Salifou Wakasso. Pour sa part, le Chef de la Coopération de la Délégation de l'Union Européenne en République du Niger, M. Gwilym Jones a rappelé l'effort qui était consenti par l'Union Européenne dans le cadre du projet GAR-SI au niveau régional. «Depuis 2017 nous avons mobilisé près de 67 millions d'Euros à destination des pays du G5 Sahel et le Sénégal. Nous saluons fortement l'engagement de la Gendarmerie Nationale et des autres Forces de Défense et de Sécurité nationales. Ce

type de coopération est absolument capital et nous nous réjouissons de l'aboutissement de ce Projet. Nous sommes très heureux de préparer le futur sur des programmes pour les années de 2021-2027. C'est une perspective importante où nous déploierons de nouveau avec le Niger une gamme d'actions de réforme et d'appui», a précisé le Chef de la Coopération de la Délégation de l'Union Européenne en République du Niger, M. Gwilym Jones. Il a salué la mémoire des éléments de la GAR-SI tombés sur le champ d'honneur.

Notons que cette 2^{ème} compagnie de GAR-SI dont la formation vient de prendre fin sera déployée à Tamou (département de Say dans la région de Tillabéri). Peu après la cérémonie de clôture de la formation, les responsables et le personnel du Projet ont visité des stands où sont exposés les moyens roulants et le matériel de la 2^{ème} compagnie GAR-SI Sahel.

● **Abdoul-Aziz Ibrahim**

Soutenance de thèse de doctorat unique à la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey

M. Hassane Hamidine déclaré digne du titre de docteur avec la mention très honorable et félicitations du Jury

Le directeur général de l'Agence Nationale de Volontariat pour le Développement (ANVD), M. Hassane Hamidine a soutenu, hier dans la matinée, dans la grande salle de la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, sa thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'UAM sur le thème «Contribution à la méta-analyse des données individuelles de malnutrition issues des enquêtes transversales chez les enfants de 6 à 59 mois dans les pays du G5 Sahel». C'était en présence de membres de sa famille et de plusieurs invités.

Après la présentation du Jury composé de six (6) membres, la parole a été donnée à M. Hassane Hamidine par le président du Jury, professeur Adam Toudou pour défendre son travail. Ainsi, M. Hassane Hamidine a présenté l'essentiel de ses travaux de recherche de 137 pages qu'il a su résumer et restituer en 33 minutes. Ensuite la parole a été donnée au professeur Balla Abdourahamane son directeur de thèse qui a situé le travail dans son contexte et félicité le docteur pour l'effort qu'il a fourni pour répondre à son attente. Les membres du Jury ont tour

à tour apprécié le travail du récipiendaire qui, ont-ils dit, est d'un intérêt capital dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour les pays de G5 Sahel et qui pourra aider les décideurs à la prise en charge des enfants malnutris.

Les membres du jury ont ensuite posé quelques questions au candidat qui a répondu avec brio. Ils ont en outre formulé des recommandations et suggestions qui vont permettre au doctorant d'améliorer la qualité de la version finale de son document. Ainsi, après avoir examiné le document du candidat sur la base de bril-

lantes réponses qu'il a apportées aux questions des examinateurs, le jury a déclaré M. Hassane Hamidine digne du titre de docteur de l'UAM avec la mention très honorable et félicitations du Jury.

M. Hassane Hamidine a fréquenté plusieurs Universités et a obtenu plusieurs diplômes et certificats avant de se lancer dans la thèse de l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Il s'agit de l'Université de Lorraine et Université Henry Poincaré en France, de l'Institut National d'Agronomie (INA) actuelle Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie d'Algérie et de l'Université de Minnesota aux Etats Unis. Aussi, il est Titulaire d'un master en santé publique, d'un diplôme d'université en santé publique, d'un diplôme d'ingénieur en Technologie Alimentaire et Nutrition humaine, d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en Agronomie et d'un certificat en langue. Sur le plan professionnel M. Hassane Hamidine a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Administration



Dr Hassane Hamidine reçoit les félicitations du jury

nigérienne, dans le système de Nations Unies et dans les ONG. Depuis mai 2015, il est Directeur Général de l'Agence Nigérienne de Volontariat pour le Développement (ANVD). De juillet 2006 à avril 2015, il était Administrateur Santé Nutrition à l'UNICEF/Niger, d'octobre 2003 à juillet 2006 responsable suivi et évaluation du projet Initiative de Sécurité Alimentaire au Niger (ISAN) à l'ONG Catholic Relief Service (CRS), de février 2002 à septembre 2003 projet Initiative Micronutriments au Sahel à l'ONG Helen Keller International (HKI)/Niamey et d'octobre 1999 à février 2002 à

la Division Nutrition au Ministère de la Santé Publique. M. Hassane Hamidine est également lauréat du prix «International Award in Excellence and quality of management» attribué par Business Initiative Direction (BID) à Francfort en Allemagne en septembre 2018 et du prix du meilleur acteur de développement attribué par le Salon National d'Information pour le Développement (SANID) en octobre 2018 à Niamey.

● **Aïchatou Hamma Wakasso**

Suite de la page 1

Il a ajouté que la seconde raison de sa visite est de mettre au courant le Président Bazoum des dernières informations relatives au barrage de la renaissance de l'Éthiopie. En effet, a-t-il expliqué, durant 10 ans l'Égypte a essayé de conclure un accord avec l'Éthiopie concernant le barrage d'Assouan. Cependant, a-t-il déploré, «malgré les bonnes intentions de l'Égypte, ils se sont toujours heurtés à une attitude obstinée de la part de l'Éthiopie concernant le sujet». Et à cet égard, a indiqué M. Sameh Shoukry, s'ils n'arrivent pas après tout ce temps à un accord légal et contraignant avec l'Éthiopie, ils mettront la communauté internationale devant ses responsabilités parce que cela pourrait conduire à une insta-

bilité en Afrique de l'Est en particulier et en Afrique en général. Relativement, au rôle du Niger dans ce différend, le diplomate égyptien a affirmé qu'étant membre non permanent du Conseil de Sécurité, son pays s'attend à ce que le Niger, comme d'habitude, joue son rôle pour promouvoir et protéger la paix et la stabilité dans la région. «Nous n'allons pas rester et attendre les actions unilatéralistes que l'Éthiopie prenne à cet égard-là en négligeant totalement les accords et les relations de bonne coopération entre les pays voisins», a déclaré M. Sameh Shoukry. Toutefois, a-t-il conclu, l'Égypte a confiance en l'Union Africaine et en la présidence du Président Tshisekedi pour arriver à

un accord légal entre les trois pays du Nil bleu qui peut en même temps sauvegarder les besoins de l'Égypte, du Soudan et de l'Éthiopie, et cela en eau, en développement et en hydro électrique.

La 2^{ème} audience a été accordée à l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Niger, Dr Denisa Elena Ionette, accompagnée de la Chef de Mission de EUCAP SAHEL Niger, Mme Antje Pittelkaud. D'après Dr Denisa Elena Ionette leur entrevue avec le Président de la République a porté sur des dossiers relatifs au renforcement de l'appui que l'Union Européenne, à travers différents instruments notamment la mission EUCAP Sahel, fournit pour le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure du Niger. La Cheffe de la Délégation de l'UE au Niger a souligné que



Lors de l'audience avec la délégation de l'UE

Aboubacar Abzo / ONEP

la Mission EUCAP SAHEL Niger, qui a presque 9 ans dans le pays, fait ces preuves. «C'est un travail qui donne des résultats et qui va continuer d'en donner», a-t-elle dit. Aussi, Dr Denisa Elena Ionette a fait savoir que dans le mandat actuel de la mission, il est prévu plus d'appui, de conseil, de stratégie et d'expertise en appui aux facteurs de décisions au niveau du

ministère de l'Intérieur mais également au niveau des forces de sécurité intérieure. C'est donc un progrès qualitatif sur le plan des résultats parce que la mission travaille selon une approche intégrée avec d'autres instruments d'actions externes de l'Union Européenne et bien sûr avec les Etats membres.

● Rahila Tagou

● Le Président de la République a rencontré les ressortissants nigériens en marge de visite de travail et d'amitié à Abuja, au Nigéria

D'importants sujets relatifs à la vie de la Nation et autres questions d'actualité abordés

En marge de la récente visite de travail et d'amitié qu'il a effectuée à Abuja, au Nigéria, le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Mohamed Bazoum, a rencontré, le lundi 19 avril 2021 en fin d'après-midi, la communauté nigérienne vivant au Nigéria, en présence de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Niger au Nigéria, M. Alat Mogaskia.

Devant les représentants des nigériens venus de différentes régions du Nigéria et les fonctionnaires internationaux nigériens travaillant dans ce pays, le Président de la République a évoqué les questions d'actualité au Niger notamment les priorités contenues dans le Programme de Renaissance Acte III, qui sera mis en œuvre de 2021 à 2026.

Le Chef de l'Etat a rappelé que les dernières élections au Niger se sont bien déroulées, avant d'assurer les nigériens à l'extérieur, qui n'avaient pas exercé leur droit civique lors de ces élections, qu'ils seront enregistrés, le moment venu, et éliront leurs cinq représentants à l'Assemblée Nationale. SEM Mohamed Bazoum a insisté sur certaines de ses priorités notamment la



Lors de la rencontre avec la diaspora nigérienne au Nigéria

DR

sécurité, l'éducation, la gouvernance, la santé, l'agriculture, l'élevage et les infrastructures. En ce qui concerne l'insécurité, notamment dans le Bassin du Lac Tchad et la Zone des Trois

Frontières (Mali, Burkina Faso et Niger), le Président de la République a demandé à ses compatriotes d'implorer Allah (SWT), le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, pour qu'il ramène la

paix et la quiétude dans le pays.

Les nigériens vivant au Nigéria ont d'abord félicité le Président de la République pour sa brillante élection avant de le remercier pour les avoir rencontrés en vue de les entretenir de la vie de la Nation. C'est ainsi que les fonctionnaires internationaux ont saisi l'occasion pour informer le Chef de l'Etat de la création de leur amicale qui va, entre autres, accompagner le Niger dans sa marche vers le développement. Celle-ci a d'ores et déjà mené des activités sociales notamment les dons en faveur de certaines catégories de nigériens (veuves des militaires tombés sur le champ d'honneur, orphelins, malades dans les formations sanitaires).

SEM Mohamed Bazoum était accompagné, dans ce déplacement, de M. Massoudou-Hassoumi, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Alkassoum Indatou, Ministre de la Défense Nationale, M. Mahamane Sani Mahamadou, Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et M. Ibrahim Sani Abani, Directeur de Cabinet du Président de la République.

Abdrahamane Ailou, AP/PRN

● Coopération nigéro-égyptienne
Séance de travail entre le ministre d'Etat Hassoumi Massoudou et son homologue égyptien Samed Shoukry

En visite de travail au Niger, à la tête d'une forte délégation, le ministre des affaires étrangères de la République Arabe d'Égypte, M. Sameh Shoukry a eu un tête-à-tête, hier mercredi 21 avril, avec son homologue nigérien, M. Hassoumi Mas-

soudou. La rencontre s'est déroulée en fin d'après-midi au ministère des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine, en présence de plusieurs cadres dudit ministère et des membres de la délégation égyptienne.



Tête-à-tête entre les deux ministres

Issa Moussa / ONEP



Atelier de formation en Police Citoyenne des cadres intermédiaires de la Police Nationale de la ville de Niamey



L'École Nationale de Police et de la Formation Permanente a abrité du 15 au 17 avril 2021 un atelier de formation en police citoyenne de quarante (40) cadres intermédiaires de la Police Nationale de la ville de Niamey. Le Directeur de cette école, le CDP Mahamane Laouali Madougou, modérateur de cette activité a planté le décor en faisant la genèse du projet et en rappelant l'impérieuse nécessité d'améliorer la relation police - population pour une meilleure coproduction de la sécurité. Organisé par le Ministère de l'Intérieur et financé par la Fondation Hanns Seidel, cet atelier animé par des experts en la ma-



Lors de la formation

tière, a traité des thématiques importantes qui cadrent avec le concept de police citoyenne. Ainsi, les six (6) modules suivants ont été dispensés :

1. La police de proximité ;

2. Le respect des droits humains dans les activités de la police ;
3. L'accueil et la communication dans les services de police ;

4. La gestion des conflits ;
5. Les mécanismes de contrôle ;
6. L'éthique et la déontologie.

La Fondation Hanns Seidel est une ONG Internationale fondée par le Parti Chrétien socialiste de l'Etat de Bavière en Allemagne. Elle tire ses ressources financières principalement du budget Allemand de la Coopération. Son siège Social est basé à Munich en Allemagne avec un rayon d'action de 70 pays à travers le Monde. La mission de la Fondation Hanns Seidel est d'être au service de la démocratie, de la paix et du développement.

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN ET LE QUINZE AVRIL
ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167, Tel: 20.74 1264, (non loin de TOUTELEC NIGER S.A)
IL est donné avis, de la perte de l'acte de cession de la parcelle B, C, de l'ilot N°12096, sise à Niamey du lotissement GOROU KAINA au nom de Monsieur IBRAHIM KONE AMADOU.
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à L'ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167, Tel: 20.74 1264 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour Avis, LE NOTAIRE Maître Souleymane GARBA

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN ET LE DIX NEUF AVRIL
ETUDE de Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence d- Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167, Tel: 20.74 1 264, (non loin de TOUTELEC NIGER S.A)
IL est donné avis, de la perte de l'acte de cession formant la parcelle D1, de l'ilot N°3051, sis à Niamey du lotissement BANI FANDOU au nom de Monsieur MOROU SEINI.
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à L'ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal : 11.167, Tel: 20.74 12 64 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour Avis, LE NOTAIRE Maître Souleymane GARBA

Avis d'Appel d'Offres

(Dossier N° 91150357)



RELATIF À LA FOURNITURE, DE DENRÉES ALIMENTAIRES DESTINÉS À 30 CANTINES SCOLAIRES DE LA RÉGION DE TILLABÉRY

La Coopération Allemande à travers son bureau du Niger, (B.P. N° 10814, sis Route de Kollo, Rue NB 118, non loin du Commissariat Central) lance la présente Consultation relative à la fourniture Denrées Alimentaires destinés à 30 Cantines scolaires de la Région de Tillabéry

Les soumissionnaires intéressés, pourront retirer gratuitement le dossier d'Appel d'Offre Complet à partir du **jeudi 22 avril 2021 de 9h à 12h**, tous les jours ouvrables, jusqu'au **mercredi 28 avril 2021**, dans nos bureaux à Niamey, sis non loin du Commissariat Central, Route de Kollo Niamey.

Les Offres de prix déposées sous enveloppes fermées (avec le nom ou le cachet du soumissionnaire / fournisseur, en haut à gauche sur l'enveloppe) avec la mention suivante :
GIZ Bureau, B.P. N° 10 814 Niamey

À l'attention de Mme la Directrice des Finances et Administration, Dossier N° 91150357 – (CONFIDENTIEL) devront être déposées à la Réception du bureau GIZ, **AU PLUS TARD le vendredi 07 mai 2021 à 12 heures précises**. Les offres arrivées après ces date et heure ne seront pas prises en considération.

Préciser votre délai ferme de livraison à Niamey. En cas de retard de livraison des pénalités de l'ordre de 2 % par jour seront prélevées, une fois le montant des pénalités atteint de 5 % du montant total HT de la commande, le GIZ se réserve le droit de résilier le marché.

Votre Offre doit indiquer les prix unitaires proposés et les montants totaux.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.

Nous vous remercions par avance et vous adressons nos meilleures salutations.

Signé : La Directrice des Finances et Administration

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT REGIONAL

N° BOAD-DPA-002/2021



FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES AU SIEGE DE LA BOAD

1. La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) lance le présent Appel d'Offres Ouvert Régional pour la **fourniture et l'installation d'équipements informatiques** à son Siège, sis à Lomé (Togo), 68, Avenue de la Libération.

Par le présent avis, elle invite les entreprises régulièrement constituées dans l'espace UEMOA et répondant aux qualifications requises, à présenter des offres sous plis fermés.

2. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres directement sur le site internet de la BOAD : www.boad.org. dans la rubrique « Opportunités » ou en se rendant au Siège de la BOAD.

Pour toutes informations complémentaires, les candidats peuvent envoyer leurs questions à l'adresse suivante : consultationdpa2021@boad.org.

3. Les offres devront être déposées sous plis fermés, **au plus tard le jeudi 06 mai 2021 à 16H00 mn, temps universel**, à l'adresse suivante:

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) 68, Avenue de la Libération BP 1172 LOME (TOGO)

Elles seront présentées dans le strict respect des prescriptions du Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas examinées.

4. Les soumissions devront être valables pour un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** minimum, à compter de la date limite de dépôt des offres. Toute offre proposant une durée de validité inférieure est éliminée d'office.

5. Le présent appel d'offres est régi par les dispositions du règlement n°2015-001 en date du 23 janvier 2015, portant mise en application du manuel des procédures d'approvisionnement de la BOAD.

Le Directeur du Patrimoine et de l'Approvisionnement

● Conseil de sécurité des Nations Unies

Débat de Haut Niveau sur le Renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les Organisations régionales et sous régionales

Le Conseil de Sécurité des Nations unies a tenu hier, un Débat de Haut Niveau sur le Renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les Organisations régionales et sous régionales en vue de renforcer la confiance et le dialogue dans la prévention et la résolution des conflits. Ce débat qui s'est tenu par vidéoconférence avec la participation du Secrétaire Général des Nations Unies, des Chefs d'Etats, du Vietnam, Kenya, Estonie, Premier Ministre de (St Vincent et les Grenadines), des Ministres des affaires étrangères de Chine, du Mexique, de l'Inde, de la Tunisie, de l'Irlande, de la Grande Bretagne et vice-ministre de Norvège et de l'ancien Secrétaire Général de l'ONU H.E. Mr. Ban Ki-moon.

Les efforts de la communauté internationale en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales continuent d'être sérieusement remis en question. Le "fléau de la guerre" continue de sévir dans le monde d'aujourd'hui, car de nombreux pays et régions connaissent encore des tensions et une instabilité, souvent causées par des conflits ethniques et raciaux, des différends entre États, la criminalité transnationale organisée, les activités de groupes armés et terroristes, entre autres.

Grâce aux avantages comparatifs de la proximité géographique, de l'expérience et de la connaissance approfondie des dynamiques locales, les organisations régionales et sous-régionales sont à l'écoute des tendances et des contextes actuels de leurs régions et sont mieux préparées pour détecter et atténuer les signes et les causes de la détérioration des situations. Conscients de ces avantages, les organes des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, ont tenu des discussions avec diverses organisations régionales, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Ligue des États arabes et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Au fil des ans, le Conseil de sécurité a élaboré un certain nombre d'aspects spécifiques de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment en matière de prévention et de règlement des conflits. Il est toutefois regrettable que l'importance unique de la promotion des mesures de confiance et du dialogue, en coopération avec les organisations régionales, dans la prévention et le règlement des conflits ait été quelque peu négligée.

Dans l'allocation qu'il a prononcée en cette occasion l'Ambassadeur Abdou Abaey, Représentant permanent du Niger à l'ONU a indiqué que «les nombreuses menaces modernes à la paix et à la sécurité internationales, telles que le terrorisme, les déplacements massifs de populations, le changement climatique, la cybercriminalité et les crises sanitaires - comme la pandémie du COVID 19 actuelle - ne peuvent être résolues par les États individuellement, mais nécessitent une action collective de la communauté internationale. Pour faire face à ces défis de manière efficace, les organisations régionales et sous-régionales et les Nations unies sont appelés à renforcer les mesures de confiance et leur partenariat pour assurer

la sécurité collective et le développement des États membres, en favorisant une meilleure coordination intergouvernementale».

Abordant la question de la complexité et du caractère multidimensionnel de ces défis, ainsi que leurs manifestations multiformes, selon les régions; M. Abdou Abary a souligné que «ces nouveaux défis commandent aussi, qu'à travers cette coopération, que la primauté soit donnée aux acteurs régionaux, car ces derniers disposent de mécanismes de référence adaptés, permettant d'avoir une meilleure compréhension des causes profondes des conflits, ce qui leur permet de faire face aux situations auxquelles ils sont confrontés, à travers la diplomatie préventive.

A cet égard, le rôle de médiation que joue la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest est l'illustration parfaite des avantages des expériences et enseignements tirés, de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, dans le renforcement des mesures de confiance et la promotion du dialogue dans la résolution des conflits ou autres situations de crises».

S'agissant spécifiquement de l'Afrique de l'Ouest avec la CEDEAO, il a reconnu que «ce soit en matière de crise pré ou post-électorale, de conflits multiformes et autres, la CEDEAO a su prouver son habileté à gérer des situations complexes malgré des ressources humaines et financières limitées, et d'élaborer des stratégies différenciées tenant compte des menaces les plus imminentes pour la paix et la sécurité dans chacun des pays de son espace, en étroite collaboration avec le Conseil de Sécurité et le Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine».

Pour le cas de l'Union Africaine, il a affirmé que «les efforts consentis dans la mise en place d'une architecture de paix et de sé-



L'ambassadeur Abdou Abary

curité, propre à l'Union Africaine, conformément à la feuille de route de Lusaka. Sa réalisation donnera, a n'en point douter tout son sens et contenu, au concept des solutions africaines aux problèmes africains, auquel tous ici nous adhérons. Nous continuons de soutenir qu'il est important de conjuguer nos efforts en vue de redynamiser et de réformer la coopération entre nos deux Organisations, tout comme la réforme du système multilatéral, dans sa globalité, s'avère nécessaire, au regard de multiples bouleversements que le monde a connus, en vue de répondre efficacement aux enjeux et défis sécuritaires du monde en général et de l'Afrique en particulier».

Avant de conclure son intervention, le diplomate nigérien a estimé que «Même s'il faut reconnaître que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales s'est accrue et développée au cours de ces dernières années, notamment en Afrique, le constat reste tout de même qu'elle est loin d'avoir atteint son plein potentiel».

Pour y remédier, il a formulé certaines observations entre autres, établir un mécanisme de financement pérenne des opérations de paix dirigées par les organisations régionales, dont notamment

l'Union Africaine. Nous tenons à cet égard, à remercier tous les contributeurs au Fonds pour la paix de l'Union africaine ; renforcer la coopération entre ce Conseil et ces organisations, en mettant l'accent sur une harmonisation de leurs agendas, des objectifs à atteindre au moyen des rencontres plus régulières, cela pour instaurer une coordination efficace et permanente ; et veiller à ce que les pays inscrits dans l'agenda du Conseil de sécurité ou en proie à des conflits, jouent un rôle central dans les discussions et le processus de prise de décision les concernant, au niveau du Conseil. Ceci est d'autant plus nécessaire pour les pays africains dans la mesure où les questions africaines constituent la majorité des sujets traités par cet organe».

C'est dit-il, «la conviction du Niger que le renforcement de la coopération entre les Nations-Unies et les organisations régionales est devenu aujourd'hui une impérieuse nécessité, pour apporter des réponses efficaces et adaptées aux crises et conflits auxquels le monde est confronté».

(Cellule de Communication du Conseil de Sécurité (Niger))

● Tahoua

Inauguration à Illéla d'un Complexe d'orphelinat

Le Secrétaire général du gouvernorat de Tahoua, M. Ibrahim Miko a présidé, le mardi 20 avril 2021, la cérémonie d'inauguration officielle d'un complexe d'orphelinat à Illéla. Ce centre a été réalisé par la Fondation Tattali Iyali de l'ancienne Première Dame, DR Lalla Malika et l'ONG El-Bourak avec l'appui financier de l'International Humanitaire Care and Rescue Organisation (IHCRO) pour un coût global de 400 millions de francs CFA.

Les travaux ont été lancés le 19 décembre 2019 et sont exécutés par l'entreprise El-Bourak. Bâti sur une superficie de 2 ha, ce joyau architectural a une capacité d'accueil de 500 enfants et est composé de dortoirs de 34 chambres, 12 salles de classes, une grande mosquée, un forage, un bloc administratif, un restaurant, deux boutiques, un logement du directeur, une case de gardien, et un terrain de sport entièrement clôturé et sécurisé.

Dans son allocution à cette occasion, le Secrétaire général du gouvernorat de Tahoua, Monsieur Ibrahim Miko, a tout d'abord rappelé que "la fondation Tattali Iyali, dont l'efficacité et l'occupation du terrain ne sont plus à démontrer, est une institution entièrement dévouée au bien-être familial, et à ce titre, elle a, à son actif plusieurs réalisations essentiellement dédiées à l'amélioration de conditions de vie des populations Nigériennes notamment la



Une vue de l'orphelinat

prise charge des femmes et des enfants".

"C'est l'occasion pour moi, au nom du gouverneur et des populations de la région de Tahoua, de remercier les initiateurs de ce projet et leur transmettre notre profonde gratitude" a déclaré tout en ajoutant que "toutes ces actions cadrent

parfaitement avec le programme de la Renaissance Acte3 du Président de la République, M. Mohamed Bazoum".


M. Ibrahim Miko a aussi réitéré ses vifs remerciements au Cheik Abdoulatif Rachid Al-Thurwaini, président d'IHCRO pour avoir assuré le financement de ce projet, à la fondation


Tattali Iyali et l'ONG El-Bourak et tous les partenaires techniques qui ont accompagné la réalisation de ce noble projet.

Notons qu'auparavant, le Maire d'illéla, M. Oumarou Douka, le Représentant régional de la fondation Tattali Iyali, M. Alio Aboubacar, le Représentant d'IHCRO, M. Mohamed Ag Mohamed, le Représentant de l'ONG El-Bourak, le Représentant du Ministère de l'aménagement du territoire M. Abdou Labo et Chef de Canton de Tahoua Honorable Addou Moussa ont tour à tour pris la parole pour se féliciter de la construction de ce grand centre d'orphelinat qui va contribuer à accompagner les enfants orphelins et handicapés du département d'Illéla et ceux de la région de Tahoua toute entière.

(Source : ANP)

<p>REPUBLIQUE DU NIGER MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS) URGP-DOSSO</p>	<h2>AVIS D'APPEL A CANDIDATURE</h2> <p>(RELANCE)</p> <p>N°001/2021/DRP/URGP/PRECIS/DOSSO/MAG/EL</p>	
<p>Relatif à la fourniture de dix-huit (18) motos de type CG 125 au profit de l'URGP PRECIS de Dosso</p>		
<p>1. Le présent avis d'Appel à Candidature fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés publié dans le sahel quotidien du 30 mars 2021</p> <p>2. Le Coordonnateur de l'Unité Régionale de Gestion du Projet URGP-PRECIS Dosso sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de dix-huit (18) motos de type CG 125 au profit de l'URGP PRECIS de Dosso.</p> <p>3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.</p> <p>4. Le délai d'exécution du marché est de trente (30) jours.</p> <p>5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25.000) Francs CFA à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de l'Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) PRECIS de Dosso, Téléphone 87 23 25 00, email: precis.dosso@prodaf.net et aboubacar.issa@prodaf.net; Téléphone 89</p>	<p>32 20 18. La méthode de paiement sera uniquement par banque au compte N°20668110007/27 ouvert à la BAGRI contre récépissé. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et l'Autorité contractante ne peut être responsable de la non réception ou de la réception en retard du dossier par le candidat.</p> <p>6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Unité Régionale de Gestion du Projet à Dosso au plus tard le 30 avril 2021 à 10 heures. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.</p> <p>7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de validité de cent-vingt-(120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 9.1 des DPDRP.</p> <p>8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le même jour à 10 heures : 30 mn dans la salle de réunion de l'URGP PRECIS de Dosso.</p> <p style="text-align: right;">Le Coordonnateur de l'URGP- PRECIS- Dosso. HASSANE ISSA</p>	

<p>REPUBLIQUE DU NIGER MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) du ProDAF Zinder</p>	<h2>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL</h2> <p>N° 001/MAG/PRODAF/URGP/ZR/ 2021</p>		
<p>1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au Plan prévisionnel de Passation des Marchés de l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) du ProDAF Zinder paru dans le sahel Quotidien du 30 Mars 2021.</p> <p>2. Le Ministère de l'Agriculture a obtenu au titre des Accords de Prêt FIDA N°200001115 et Don FIDA-N°200001116, signés entre la République du Niger et le Fonds International du Développement Agricole (FIDA) des fonds afin de financer le Programme de Développement de l'agriculture Familiale (ProDAF). Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour l'exécution des «Travaux de construction d'un MARCHÉ DE DEMI-GROS A GAYI»</p> <p>3. Le Ministre de l'Agriculture sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : «TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DE DEMI-GROS A GAYI» repartis en) lot unique</p> <p>4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à la section 1, et ouvert à tous les candidats éligibles.</p> <p>5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres, les jours ouvrables de 8h 30 à 16h 30 minutes aux adresses mentionnées ci-après : ✓ l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) à Zinder (Téléphone : 20 512 613 – E-mail : urgp.zinder@prodaf.net ou mat.sani@prodaf.net); ✓ la Cellule Nationale et de la Représentation d'Assistance Technique (CENRAT) du ProDAF à Niamey Kouara Kano (Téléphone : 20 74 40 07 – E-mail : cenat.niamey@prodaf.net).</p> <p>6. Les exigences en matière de qualifications sont</p>			<p>insérées au niveau du DPAO.</p> <p>7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de DEUX CENT MILLE (200.000) Francs CFA aux adresses mentionnées ci-dessus. Les frais d'achat de dossier seront versés au compte bancaire N° 020374620002 (Autres ressources/ProDAF) à la BAGRI.</p> <p>8. Le Dossier d'Appel d'offres est récupéré par l'acheteur.</p> <p>9. Les offres devront être soumises au Ministère de l'Agriculture, à la Direction des marchés publics, au rez de chaussée BP : 12.091 Niamey, tel : 20 73 97 91 au plus tard le 25 mai 2021 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.</p> <p>10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de DIX MILLIONS FRANCS (10.000.000) FCFA.</p> <p>11. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises de 2ème catégorie ou plus en option travaux Publics ou groupements desdites entreprises en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire.</p> <p>12. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de CENT VINGT (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.</p> <p>13. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 25 mai 2021 à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture.</p> <p style="text-align: right;">LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE Dr ALLAMBEDJI ABBA ISSA</p>

<p>REPUBLIQUE DU NIGER MINISTRE DE L'AGRICULTURE SECRETARIAT GENERAL PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2RS) CELLULE D'EXECUTION DU PROJET(CEP)</p>	<h2>AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT</h2>			
<p>Don N° : N°2100155028525 N° d'Identification du Projet : P-ZI-AAZ-022 Date : 16 avril 2021 AOO N°001/2021/BIENS/P2RS/MAG</p> <p>1. Le présent avis d'appel d'offres (AAO) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans Development Business en ligne N° AfDB344-05/15 du 15 Mai 2015 en ligne et sur le portail de la Banque (www.afdb.org).</p> <p>2. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un Don de la Banque Africaine de Développement (FAD) en diverses monnaies pour couvrir le coût du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements prévus pour la fourniture d'intrants agricoles au profit des AHA et des sites maraichers dans le cadre du plan intégré de réponse aux inondations.</p> <p>3. Le Ministère de l'Agriculture par le biais de la Cellule d'Exécution du Programme P2RS, BP 11 662 Niamey - E-mail: p2rsniger@intnet.net invite les fournisseurs éligibles à présenter leurs offres sous plis fermés pour la fourniture d'intrants agricoles composés de deux lots:</p> <p>☐ LOT N°1 : Fourniture d'intrants agricoles de mise en valeur des aménagements hydroagricoles (AHA) de Saddia Amont et Sokondji dans les régions de Niamey et Dosso ;</p> <p>☐ LOT N°2 : Fourniture de semences maraichères et</p>			<p>fourragères au profit des sites maraichers et fourragères dans la zone d'intervention du projet.</p> <p>4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'offres (AON) ouvert telle que définie dans le Cadre de Passation des Marchés de la Banque2 et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.</p> <p>5. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter le dossier d'appel d'offres aux bureaux de la Cellule d'Exécution du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire, locaux sis dans l'enceinte de la Direction de la Mécanique des Sols et des Travaux Topographiques (DMSTT) de la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) ; Face au garage de la SNTN Gamkalley – Zone Industrielle – BP : 11 662 Niamey, E-mail : p2rsniger@intnet.net; - Tél : + 227 20 34 00 75 du lundi au jeudi de 8H à 13Heures et de 14H à 17H et les vendredi de 8Heures à 13Heures.</p> <p>6. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA. La méthode de paiement sera au comptant contre remise du dossier d'appel d'offres.</p> <p>7. Les offres doivent être remises le mardi, 18 mai 2021 à 10 H 00 heures locales à l'adresse ci-dessous :</p>	<p>Cellule d'Exécution du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire, dans l'enceinte de la Direction de la Mécanique des Sols et des Travaux Topographiques (DMSTT) de la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) ; Face au garage de la SNTN à Gamkalley – Zone Industrielle ; BP : 11 662 Niamey - E-mail: p2rsniger@intnet.net;</p> <p>8. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse suivante : Dans la Grande Salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage mentionnée ci-dessous le mardi, 18 mai 2021 à 10 H 30 heures locales.</p> <p>9. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (garantie bancaire) d'un montant de : quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille (4 991 000) FCFA pour chacun des deux lots.</p> <p>10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Cellule d'Exécution du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire, locaux sis dans l'enceinte de la Direction de la Mécanique des Sols et des Travaux Topographiques (DMSTT) de la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) ; Face au garage de la SNTN Gamkalley – Zone Industrielle – BP : 11 662 Niamey, E-mail : p2rsniger@intnet.net; - Tél : + 227 20 34 00 75 -</p>

 <p>REPUBLIQUE DU NIGER Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEPT) LYCEE TECHNIQUE DAN KASSAWA DE MARADI</p>	<h2>Marchés Publics</h2> <h3>AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL</h3> <h4>N°001/2021/MEPT/PACH/LTDK</h4>
--	--

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis favorable N°000258/MF/DGCMPE/EF/DSI/SPPM/DASPPM de la DGMP/EF du 04 mars 2021 sur le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics.

2. La Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de Maradi dispose des fonds dans son budget 2021 et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°003/2021/MEPT/DREP/T/LTDK relatif à l'acquisition des produits alimentaires-Habillement-Couchage.

3. Le Directeur Régional des Enseignements Professionnels et Techniques Maradi sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le **livraison des produits alimentaires-Habillement-Couchage répartie en deux(02) lots** comme suit:

✓ Lot n°1: produits alimentaires
✓ Lot n°2: Habillement et Couchage

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 28, 29 et 30, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National auprès de la Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Technique de Maradi; le matin de 8h30 à 13h00 et le soir de 15h30mn à 17h30 dans le Bureau de Financier.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **deux cent mille francs (200 000) CFA** au niveau de la Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de Maradi bureau de financier ;

7. Les offres devront être soumises au niveau de la **Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de Maradi au plus tard le 24/05/2021 à dix (10h00) heures**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées ;

8. Les offres présentées en **un(1) original et deux (2) copies** et doivent comprendre une garantie de soumission par lot, équivalente à deux pour cent (2%) du montant TTC de l'offre ;

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **24/05/2021 à Onze (11 h00) heures** dans la **salle de réunion du DREP/T de Maradi**.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.

Le Directeur Régional

 <p>REPUBLIQUE DU NIGER MINISTÈRE DES FINANCES DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS GÉNÉRAUX DÉLÉGATIONS DES MARCHÉS PUBLICS ET DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC</p>	<h2>Marchés Publics</h2> <h3>AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL</h3> <h4>N°003/2021/MF/DGMG/DMP/DSP</h4>
---	---

RELATIF À LA FOURNITURE DE MATÉRIELS ROULANTS EN DEUX (02) LOTS AU PROFIT DU MINISTÈRE DES FINANCES

1. Le présent avis d'appel d'offres fait suite au plan prévisionnel de passation des marchés publié dans les colonnes du Sahel quotidien n°10 068 du jeudi 04 février 2021.

2. Le Ministère des Finances a bénéficié d'un appui financier de LUX-DEVELOPPEMENT et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer l'acquisition de **matériels roulants**.

3. Le Ministère des Finances sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour :

- Lot N°1 : Fourniture de quatre (4) Véhicules Pick-up Doubles cabines ;
- Lot N°2 : Fourniture de vingt deux (22) motos.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert, tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 39, à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère des Finances, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse sus-mentionnée, du lundi au jeudi, de 09 heures à 17 heures et le vendredi de 09 heures à 13 heures**.

6. Les exigences en matière de qualification sont les qualifications techniques, les garanties financières et les statuts des sociétés (Voir les DPAO pour les informations détaillées).

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**, payable en espèce auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, 11ème étage du Ministère des Finances.

8. Les offres devront être soumises à la **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public au plus tard le 25 mai 2021 à 09 heures**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission égale à **2%** du montant TTC de l'offre.

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent vingt (120) jours**, à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et des DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires, qui souhaitent assister à l'ouverture des plis, le **même jour à 10 heures** dans la **salle de réunion de la Direction Générale des Moyens Généraux du Ministère des Finances**.

**LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
MAMAN LAOUALI ABDOU RAFA**

PLACARDS

A la requête, poursuite et diligence de la **Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-NIGER S.A)**, société Anonyme au capital de 11.000.000.000F CFA, Ayant son siège social à Niamey, 34 Avenue du Gountou Yéna, Niamey Bas , Plateau, BP 12.482 Niamey, régulièrement inscrite au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le numéro : RCCM-NI-NIM-2004-B-452, Tél : 20 73 99 01/02/04, agissant par l'organe de son Directeur Général, Assistée de **Maître KARIM SOULEY**, Avocat à la cour, quartier cité Fayçal VillaR75, BP : 12.950Niamey, Tél : 20 34 01 41 en l'étude duquel domicile est élu pour la présente et ses suites, et où devront être notifiés les actes d'oppositions au commandement, les offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et en application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrements et des voies d'exécution ,

1-De la grosse en la formule exécutoire du contrat d'Affectation Hypothécaire, en date du **19 Mars 2013, enregistrée et timbrée, délivrée par Me ACHIMI M RILIWANOU, Notaire à la résidence de Niamey, quartier plateau, Niamey, BP: 677Niamey;**

2- De la grosse en la formule exécutoire du contrat d'Affectation hypothécaire, en date du **28 Octobre 2014, enregistrée et timbrée, délivrée par Me ACHIMI M RILIWANOU, Notaire à la résidence de Niamey, quartier plateau, Niamey, BP: 677Niamey;**

Et par suite du commandement aux fins de saisie immobilière de **Maitre IBRAHIM SOUMAILA ADAMOU**, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, en date du 30 Décembre 2020, enregistré et publié à la conservation de la propriété et des droit foncier du Niger le 27/01/2021;

Partie saisie : la société ITBP SARL, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000FCFA, ayant son siège social à Niamey, quartier koirano, Rue KK 106, immatriculée au registre de commerce et de crédit mobilier sous le numéro RCCM-NI-NIA-2013-B-963, prise en la personne de son Gérant;


En présence ou dument appelé, **Monsieur ADAMOU IBRAHIM dit BOUREIMA GUINDO**, de nationalité Nigérienne, né le 28 Avril 1960 à Niamey, Ingénieur génie mécanicien, demeurant à Niamey, quartier Yantala, Tel : 90 32 15 46, caution hypothécaire de la société ITBP SARL, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience de saisie immobilière du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey sis au palais de Justice de ladite Ville, salle ordinaire desdites audiences, le 05 MAI 2021, à 08h 30 mn, jours et heures suivants s'il y a lieu, de l'**immeuble sis à Niamey consistant en un terrain urbain, d'une superficie de 060 ares 00 ca sis à Niamey, lotissement Kouba, formant la parcelle f de l'ilot 4208 objet du titre foncier 37 194 du Niger, ainsi que les constructions dessus édifiées.**

Mise à prix : Cinquante millions de francs (50.000.000FCFA)
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus.

Fait et rédigé à Niamey, le 15 Avril 2021 par l'Avocat poursuivant soussigné ;

Maitre KARIM SOULEY ;

Pour tous renseignements s'adresser à :
1) **Maitre KARIM SOULEY**, quartier cité Fayçal VillaR75, BP : 12.950Niamey, Tél : 20 34 01 41;
2) **Monsieur le greffier en chef du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey**, dépositaire du cahier des charges
3) **Maitre Ibrahim Soumaila Adamou**, Huissier de Justice à Niamey Tel : 94.85.00.95.

 <p>REPUBLIQUE DU NIGER CABINET DU PREMIER MINISTRE Direction des Ressources Financières</p>	<h2>Marchés Publics</h2> <h3>AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE</h3> <h4>DRP N° 01/PM/ARST/DG/2021</h4> <h4>SECTION I</h4>	 <p>ARST Autorité de Régulation, Sécurité, Transports</p>
---	---	--

1. Le présent Avis d'appel public à candidature s'inscrit dans le cadre de l'exécution de l'additif no 2 du plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics (2021) du Cabinet du Premier Ministre paru dans le Sahel no du mars 2021 ;

2. L'**Autorité de Régulation du Secteur des Transports (ARST)** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour des prestations des **services d'assurance maladies au profit du personnel de l'ARST et des membres du CNRST et leurs familles** conformément aux détails spécifiés dans le dossier de DRP;

3. Le délai des prestations du marché est de **douze (12) mois** ;

4. La participation à la concurrence est ouverte à toutes personnes morales ou groupement desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'exécution ou de suspension ;

5. Tout candidat intéressé par le présent avis doit acquérir un jet complet du dossier de Demande de Renseignements et de Prix auprès de la Direction des Ressources Financières de l'ARST sis au quartier Issa Béni dans les anciens locaux de l'ambassade du Canada au Niger moyennant le **paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA**.

6. Les offres présentées en **un original et trois (3) copies** doivent parvenir ou être remises au **Bureau d'Ordre de l'ARST au plus tard le 06 mai 2021 à 17 heures 30 minutes**.

7. L'ouverture des plis aura lieu le **07 mai 2021 à 09 heures** dans la **salle de réunion de l'ARST** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Aucune soumission ne peut être reçue séance tenante.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DDPDR.

9. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie au présent avis.

**Le Directeur Général
IDA ABDOULAYE**

● Lutte contre la corruption au Niger

La nécessité d'adapter les textes et les lois pour mieux combattre le phénomène

L'avènement des nouvelles autorités relance la question de la lutte contre la corruption au Niger. Dans son discours d'investiture, le Président Mohamed Bazoum a promis de combattre avec rigueur, ce phénomène qui met à mal l'économie et les compétences dans le pays, détruisant ainsi les espoirs de développement du Niger. Pour arriver à débusquer les corrompus et les corrupteurs, le Niger dispose d'une Haute autorité à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) qui pourrait très rapidement devenir le bras-armé du Président de la République dans sa campagne de démantèlement des différents réseaux de favoritisme et de corruption. Pour l'instant, cet instrument juridique qu'est la HALCIA doit bénéficier au plus de l'adaptation de ses textes pour élargir ses compétences et l'affranchir de certaines limites. Le président de la Halcia plaide pour l'adoption rapide du projet de loi que son institution a déposé sur les bureaux de la Présidence.

La corruption et les infractions assimilées prennent de l'ampleur au Niger, malgré les multiples instruments dont dispose le pays pour prévenir et réprimer de tels manquements. Une situation qui est unanimement condamnée dans la société et qui entrave le développement pourtant voulu par les plus hautes autorités qui se sont succédé au sommet de l'Etat. La corruption s'est introduite aujourd'hui dans des sphères stratégiques et sensibles comme la santé, l'éducation, le commerce, la sécurité et la défense. La «cola», comme on l'appelle ici, ne se donne plus en secret. Pour obtenir n'importe quel service public, il faut se soumettre à cette règle au risque de faire une multitude d'aller-et-retour sans trouver satisfaction. Il en est de même, pour les concours d'intégration à la fonction publique où plusieurs concours ont été entachés d'irrégularités et annulés.

Dans son discours d'investiture, le Président de la République, SEM Mohamed Bazoum a dénoncé la prévalence d'une mentalité «pas toujours en harmonie avec les valeurs de l'Etat de droit et ses exigences relatives à

la primauté de la loi ainsi qu'à l'égalité de tous les citoyens». Il appelle la société nigérienne à se ressaisir et à faire preuve de rigueur pour finalement se débarrasser des comportements qui s'écartent des normes définies par les lois et règlements en vigueur dans le pays. Conscient de l'impact négatif qu'ont le favoritisme et la corruption sur la qualité et la performance des employés de la fonction publique, le Président de la République exige désormais de tous les responsables aux différents échelons de l'administration que «les cadres soient promus sur la base de leur compétence technique et de leur moralité». Il promet que les responsables fautifs de l'administration publique répondront entièrement de leurs actes et ils n'auront aucun secours au cas où leurs comportements devraient commander «une mesure coercitive» à leur encontre.

S'appuyer sur la HALCIA et son expérience pour mener la lutte

Déjà, le 17 mars 2021, alors qu'il intervenait devant les conseillers du CESOC, le Président de la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA), M. Ab-

douramane Ghoumane, dénonçait la multitude de formes que prend la corruption au Niger. Il a indiqué assumer en toute responsabilité les inquiétudes de toutes les personnes qui se soucient de l'efficacité de la lutte contre la corruption au Niger. Il a estimé qu'il est bien de critiquer, mais qu'il est encore mieux de coopérer car, la lutte contre la corruption n'est pas une lutte qui est seulement dévolue à la Halcia ou aux pouvoirs publics. C'est une lutte, dit-il, qui concerne l'ensemble des citoyens qui aspirent à la légalité, à l'égalité, à la justice et au développement du pays.

Le président de la Halcia a expliqué que si le Rwanda occupe aujourd'hui un rang honorable dans la lutte contre la corruption en Afrique, c'est bien parce que sa population a coopéré avec les autorités en charge de la question. Il invite ainsi les agents de l'Etat à refuser l'argent et les cadeaux qui leur sont donnés dans l'exercice de leurs fonctions afin de lutter à leur niveau contre la corruption.

Un autre problème que rencontre la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées est, selon son premier responsable, le refus d'une large majorité de citoyens de formaliser leurs plaintes par manque de courage ou par solidarité. «Je leur demande, en vain, de me saisir officiellement car il n'y a que pour certaines affaires que nous pouvons nous autosaisir. Ce qu'ils ne font pas. Pour d'autres affaires, il nous faut une dénonciation écrite et signée», indique-t-il, rappelant au passage que la Halcia ne dispose que de sept (7) commissaires. Ce qui limite ses



● Aboubacar Abzo / ONEP

interventions sur le terrain. Pour compenser l'insuffisance en ressources humaines et leur permettre de bien comprendre le fonctionnement de la Halcia, une stratégie de lutte contre la corruption est mise en œuvre. Depuis 2018, cette stratégie est adoptée et en 3 ans, l'institution l'a vulgarisée, en dehors de Niamey, dans les régions de Tahoua, de Maradi et de Zinder. A l'heure actuelle, la stratégie de lutte contre la corruption élaborée par la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées demeure peu connue, par «manque de moyens», nous dit-on.

Prévenir et réprimer au besoin les corrupteurs et les corrompus

La lutte contre la corruption est une vieille tradition au Niger. Tous les régimes successifs, même ceux d'exception, ont tenté par diverses mécanismes d'y mettre fin. Ce n'est qu'en 2011 que le pays se dote d'une haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (Halcia), créée par décret par le Président de la République. Il a fallu fin 2016 pour qu'à travers la N° 2016-44 du 6 décembre 2016, la Halcia soit renforcée dans ses activités en acquérant beaucoup plus de pouvoirs. L'institution a commencé à travailler dans sa forme actuelle en début 2017, cinq (5) ans après sa création par décret.

La phase transitoire entre le décret présidentiel qui limitait la portée des actions de la Halcia, et l'adoption de la loi 2016-44, a favorisé le fleurissement d'un amalgame autour de la compétence et du

champ d'intervention de la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. «Pour ce qui est du dossier du ministère de la défense nationale, la Halcia n'a jamais été saisie. C'est un dossier qui est traité directement par la justice. Selon la loi, une fois que la justice est saisie, la Halcia n'est plus compétente», explique son président, M. Abdouramane Ghoumane.

La mission principale de la Halcia que lui confère désormais la loi est de mener des actions de prévention et de répression contre la corruption et certaines infractions qui s'y rapportent. Pour ce qui est de la prévention, la HALCIA mène régulièrement, pour le compte de l'Etat du Niger, des investigations qu'elle transmet directement à la Présidence de la République. C'est à cette dernière autorité de donner suite aux investigations en décidant des dossiers qui peuvent être poursuivis devant les tribunaux. La mission de la Halcia prend fin, dans ce cas précis, à la transmission des dossiers d'investigations à la Présidence de la République. Un handicap majeur que ne manque pas de souligner les responsables de l'institution à diverses occasions.

L'implication de la Halcia dans l'organisation des différents concours et examens ces deux (2) dernières années, traduit la volonté du Niger et de ses autorités de permettre à tout citoyen de réussir normalement à un concours. L'annulation de certains concours ou des ruptures d'égalité entre les citoyens sont constatées et poussent parfois des candidats au mécontentement. M.



Abdouramane Ghoumane avoue que le risque de fraude aux examens du baccalauréat s'est considérablement réduit ces dernières années grâce à l'implication de son institution dans leurs organisations. «On ne peut pas combattre totalement la corruption mais on peut s'efforcer de la réduire. Je pense que c'est ce qui se passe actuellement dans notre pays», poursuit-il.

Sur le plan répressif, la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées mène des investigations, dotée par la loi des mêmes pouvoirs que les officiers de police judiciaire. Ses commissaires peuvent ainsi garder à vue des prévenus et les déferer au besoin. Une fois les investigations terminées, la Halcia, indique son président, transmet le rapport au Procureur de la République qui est tenu d'ou-

vrir une information judiciaire. «Une fois le dossier devant le juge d'instruction, la Halcia, et le procureur de la République ne sont plus compétents. Il revient à ce dernier magistrat de maintenir les prévenus en détention ou de les remettre en liberté», indique le président de la Halcia qui tentait d'expliquer les raisons pour lesquelles des prévenus déferés par son institution peuvent se retrouver plus tard en liberté.

Les techniciens plaident pour une réforme de la loi
Devant les conseillers du Conseil économique, social et culturel qui l'on auditionné le mois passé, le président de la Halcia, M. Abdouramane Ghoumane préconisait de modifier la loi et certaines procédures pour que les auteurs de détournement de deniers publics, tout comme les petits voleurs de bétail, puissent répondre de leurs actes

et ce en dépit du poste de responsabilités qu'ils occupent. Il a rappelé que la Halcia n'a pas assez de pouvoirs pour directement imposer ses recommandations aux autorités et avoué que la mauvaise communication est due à la jeunesse de l'institution.

Se prononçant sur l'impunité que dénoncent fréquemment les citoyens, le président de la Halcia déclare qu'elle est due à la protection qu'octroie la loi à certaines personnalités telles que les ministres et les députés. Elle découle donc de la loi appliquée au Niger. Sur la même lancée, M. Abdouramane Ghoumane explique qu'un voleur de petits ruminants écoperait d'un (1) an d'emprisonnement ferme, alors qu'un fonctionnaire coupable de détournement de deniers publics aura juste à rembourser la moitié des sommes contestées pour être libre. Cette dis-

position est ramenée actuellement au remboursement des 2/3 des sommes supposées détournées.

Pour réussir la lutte contre la corruption au Niger, le Président de la Halcia estime qu'il faut lever certaines mesures restrictives et permettre à l'institution «de s'attaquer directement à une personne préalablement protégée contre les poursuites». C'est dans ce sens que l'ancien Président de la République a instruit la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées pour préparer et soumettre à son appréciation un projet de loi qui, une fois adoptée, imposera les recommandations de la Halcia à tous. «On a préparé le projet de loi et on l'a transmis au gouvernement. Nous attendons comme tout le monde, qu'une suite favorable soit accordée à notre requête car, nous

n'avons aucun pouvoir pour imposer notre vouloir au gouvernement ou à l'Assemblée Nationale», affirme M. Abdouramane Ghoumane qui estime avoir joué son rôle en transmettant le projet de loi au gouvernement. Il prédit enfin que la lutte contre la corruption sera nettement améliorée le jour où le gouvernement, par la voie de l'Assemblée Nationale, imposera les recommandations de la Halcia à tous les citoyens. Actuellement, la Halcia est compétente pour intervenir sur l'ensemble du territoire dans tous les secteurs, publics ou privés, et même dans le secteur associatif. Cette compétence est octroyée à la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées par la loi 2016-44 du 6 décembre 2016.

● Souleymane Yahaya

● Réunion de travail entre le ministre de la Justice et le représentant de International Development Law Organisation (IDLO)

Echanges sur les modalités de l'installation effective de l'organisation au Niger

Le ministre de la Justice, Dr Boubakar Hassane, entouré de ses proches collaborateurs, a eu, lundi dernier, une session de travail avec le représentant de l'organisation Internationale de Droit du Développement ou International Development Law Organisation (IDLO) au Niger, M Al Housseinou Moctar. Au Niger, ladite organisation est présente essentiellement dans les régions de Dosso, de Tahoua et de Tillabéri et intervient dans le cadre du «programme d'appui intégré aux systèmes de justice pénale du Niger, du Mali et du Burkina Faso» avec deux axes principaux : renforcer la chaîne pénale et contribuer à un meilleur accès à la justice.

À l'entame de la rencontre avec le ministre de la Justice, le représentant de IDLO au Niger a tenu à exprimer ses remerciements au nouveau ministre de la Justice tout en se réjouissant de la rapidité avec laquelle il a été reçu. Pour lui, cela dénote de l'intérêt particulier accordé par le ministre à cette organisation et à son programme. M Al Housseinou MOCTAR n'a pas manqué de féliciter le tout nouveau ministre de la Justice et lui souhaiter bonne chance et plein de succès dans cette lourde mais exaltante mission à lui confiée au sein du gouvernement.

Le Représentant de IDLO a ensuite tenu aussi à rappeler l'objet de sa visite qui, dit-il, s'inscrit dans le cadre du renforcement des actions de la justice. Il a précisé que le programme d'intervention que développe l'organisation au Niger porte sur cinq (5) ans pour un budget global de 18 millions d'euros. Financé par le Royaume des

Pays-Bas, ce programme compte accorder une importance particulière au genre. Pour le moment, trois (3) partenaires sont identifiés à savoir le Ministère de la Justice qui est l'autorité de tutelle, l'Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ) et la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH). «Pour atteindre les objectifs fixés par son cahier de charges, IDLO, tout en affirmant sa totale disponibilité à travailler dans la transparence, souhaite l'appui du Ministère», a requis M Al Housseinou.

Organisation intergouvernementale, IDLO compte à ce jour trente-sept (37) États membres. Et son représentant a dit espérer très prochainement l'adhésion de l'État du Niger à cette Organisation Internationale. Selon lui, elle est la seule Organisation internationale dans le monde qui est dédiée au renforcement de l'état de droit et de la justice. «D'ores et déjà ce pays (Niger) est lié à IDLO par un accord de

partenariat avec le ministère de la justice et un accord de siège avec le gouvernement du Niger», a indiqué son représentant et c'est cela qui justifie le cadre légal d'intervention de toutes ses activités. Au regard de cet accord, quelques activités ont été menées pour renforcer la justice nigérienne.

Pour mieux affiner cette coopération, trois (3) arrêtés attendent d'être signés par le ministre de la Justice dont un sur la mise en place du comité national de pilotage du programme, le deuxième sur la création d'un comité technique restreint et le troisième sur la création d'un cadre de concertation multi acteurs de la chaîne pénale dans les trois (3) régions d'intervention, avec Tillabéri comme phase pilote. Ce cadre, qui s'inspire de l'exemple malien et qui est aujourd'hui une réussite avec des impacts positifs, réunit en son sein plusieurs acteurs dont des représentants de la société civile.



Le ministre de la Justice (centre) et le représentant de IDLO (3^{ème} à partir de la gauche)

Al Housseinou Moctar a informé le ministre qu'IDLO compte, en effet, organiser une cérémonie officielle de lancement du programme le 24 mai 2021. Mais il a précisé que cette date est modulable en fonction de l'agenda du ministre de la Justice à qui il a été réservé l'honneur de présider la cérémonie de lancement. Comptant sur la disponibilité d'aider à améliorer le fonctionnement de la justice dans ces trois zones d'intervention, le représentant de IDLO a demandé l'appui des services techniques et des juridictions concernées. Il a réaffirmé également son engagement à soutenir les démembrements régionaux de la chaîne pénale.

A son tour, le ministre de la Justice, Dr Hassan Boubakar, a tenu à remercier cette organisation pour ses remarquables efforts à accompagner la justice. Il

a félicité cette bonne coopération déjà installée qui s'inscrit dans la droite ligne du programme du gouvernement et la vision du Président de la République. Il a pris bonne note de toutes les demandes formulées et a promis de visiter les nouveaux locaux d'IDLO après leur installation définitive. Concernant les textes en cours d'élaboration notamment les arrêtés sollicités, le ministre de la Justice a, d'ores et déjà, instruit les services techniques compétents pour assurer l'aboutissement de leurs signatures dans les meilleurs délais. Enfin, Dr Hassan Boubakar a assuré de sa détermination à accompagner la mise en œuvre de ce programme en précisant que tous les services techniques seront mis à pied d'œuvre pour l'atteinte des objectifs.

● Zabeirou Moussa

République du Niger
Ministère de la Santé Publique, de la
Population et des Affaires Sociales
Projet Régional d'Autonomisation de la
Femme et Dividende Démographique au Sahel
PRAF/DD (SWEDD)

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ETUDE DES INDICATEURS DU CADRE DE RESULTATS DU SWEDD 2

1. Le Gouvernement du Niger a sollicité un crédit IDA55690 de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet Régional d'Autonomisation de la Femme et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) et se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du **contrat de services consultants : « pour l'étude des indicateurs du cadre de résultats du SWEDD 2 »**

2.OBJECTIFS DE LA CONSULTATION :

L'objectif général de cette mission est de déterminer le niveau de base (2020) des indicateurs du cadre de résultats.

De façon spécifique, il s'agit de :

- déterminer le niveau de base des nouveaux indicateurs dans les zones d'intervention du projet ;
- calibrer les anciens indicateurs compte tenu de l'extension géographique du projet ;
- collaborer avec les équipes pays, notamment les responsables suivi-évaluation et Jeunes & Genre pour une meilleure intégration des résultats dans l'analyse situationnelle globale.

3.RESULTATS ATTENDUS

Le niveau de référence (2020) de tous les indicateurs du cadre de résultats de la phase 2 (2021-2023) du SWEDD est disponible.

Spécifiquement,

- le niveau de base des nouveaux indicateurs dans les zones d'intervention du projet est connu ;
- les anciens indicateurs, compte tenu de l'extension géographique du projet, sont calibrés.

4. METHODOLOGIE

Du fait de l'extension géographique, les indicateurs suivants, sans être exhaustifs, sont sélectionnés pour l'analyse **situationnelle** :

• IODP#1 :: Taux de rétention scolaire des adolescentes bénéficiaires du projet inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du projet

• IODP#2 : Pourcentage d'adolescents, d'adolescentes et de femmes bénéficiaires des interventions dans les clubs de futurs maris et les espaces sûrs qui ont de bonnes connaissances sur les conséquences néfastes des mariages d'enfant et des grossesses précoces ainsi que sur les avantages de l'espacement des naissances

• IODP#4 : Taux de rupture des produits contraceptifs dans les points de prestations de services dans les zones d'intervention du projet.

Pour ces trois indicateurs, le Baseline (2021) sera établi à la suite de cette étude. L'analyse prendra en compte les taux actuels dans les zones d'interventions, définies de façon assez restreinte (e.g. communes). Le reste des indicateurs sont en annexes de ces TDRs.

Cette étude sera basée sur une méthodologie mixte combinant une revue documentaire et une approche qualitative et quantitative. Dans tous les cas, l'étude devrait s'articuler sur les points suivants :

- Une revue documentaire des informations disponibles ;
- Une enquête quantitative pour identifier les niveaux de base des indicateurs du projet;
- L'organisation des ateliers pour discussion et validation des résultats.

La méthodologie proposée est indicative. Le cabinet pourra faire des propositions d'amélioration de la méthodologie qui permettront au mieux de répondre aux objectifs de l'étude.

Le Coordonnateur régional du SWEDD et les autres membres de l'équipe s'assureront que les inputs d'UNFPA WCARO, de la Banque Mondiale et des Unités de Gestion du Projet sont pris en compte tout au long du processus à travers les réunions.

De même, les livrables seront partagés avec l'UNFPA, la Banque Mondiale et les UGP afin de recueillir les commentaires avant finalisation.

L'UGP mettra à disposition du cabinet, les facilités nécessaires pour la réussite de la mission.

5.QUALIFICATIONS REQUISES

Les compétences requises pour mener l'évaluation sont celles d'un cabinet de renommée internationale couvrant les domaines suivants :

- Solide expérience en matière d'évaluation des projets / programmes
- Expériences précédentes dans les pays du projet
- Equipe de 3 experts.

L'expérience des membres de l'équipe devrait comprendre :

- Des connaissances pertinentes du développement social et/ou économique
- Des connaissances en Gestion Axée sur les Résultats (GAR)
- Au moins sept (7) ans d'expérience dans la conception, la gestion et la réalisation de projets de développement ;
- Au moins sept (7) ans d'expérience professionnelle en matière de suivi et évaluation des programmes complexes, notamment une compétence avérée en matière d'analyse de la performance d'un programme ou projet de développement régional ;
- Expérience d'au moins sept (7) ans dans la conduite d'évaluations dans le domaine du développement pour le compte des organisations internationales ;
- Avoir une parfaite connaissance du contexte du Niger ;
- Au moins sept (7) ans d'expérience dans la conduite des évaluations couvrant le domaine des finances, de la gestion des opérations, de l'administration, et de la comptabilité dans le cadre des projets complexes et/ou couvrant plusieurs pays;
- Démontrer d'excellentes capacités de communication et de rédaction des rapports d'évaluation en français ;
- Démontrer d'une bonne connaissance et compréhension du contexte de la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre ;

Expert 1 : Chef d'équipe, Spécialiste en sciences sociales, sciences économiques, santé publique ou équivalent

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (minimum Bac + 5) en sciences sociales, sciences économiques, santé publique ou équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins 15 ans dans l'évaluation des projets/programmes, notamment étude de base ;
- Avoir une bonne connaissance de la thématique Genre/Autonomisation de la femme et Dividende démographique ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français ; négociation et de concertation;

Expert 2 : Spécialiste en Education et Genre

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 5) en sciences politiques, sciences sociales, relations internationales, droit, genre ou dans d'autres domaines

liés au développement ;

- Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans la pratique et la connaissance de la budgétisation sensible au genre, de l'analyse sensible au genre, de la planification programmatique et budgétaire, et dans les processus de suivi et d'évaluation sensibles au genre ;
- Avoir une parfaite maîtrise des normes et standards internationaux en matière de promotion des droits des femmes et des outils de planification et de budgétisation sensibles au genre ;
- Excellente capacité de travailler au sein des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles.

Expert 3 : Data Manager

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 4) en statistiques, informatique ou tout autre diplôme similaire
- Avoir une maîtrise certifiée en outil informatique (Word, Excel, Access, SPSS etc.); et programmation des questionnaires sur tablette (ODK Collect);
- Avoir des notions de Santé Publique ;
- Excellente capacité de travailler sous pressions avec plusieurs demandes à la fois et le respect les échéances ;
- Avoir une expérience dans le processus de nettoyage et de consolidation des données provenant de sources multiples, notamment des données de routine, d'enquête nationale ;
- Avoir une expérience en analyse des données dans les domaines d'éducation et genre Compiler et fournir des analyses de données aux niveaux régional et national dans les délais impartis ;
- La bonne connaissance des pays faisant parti du projet et particulièrement de leur contexte socioéconomique serait un atout.

6. L'Unité d'Exécution de Projet, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (Cvs détaillés avec références concernant l'exécution de missions analogues).

7. Le consultant sera recruté selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) en accord avec les procédures définies dans les Directives : **Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition de janvier 2011 révisée en juillet en 2014.**

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci - dessous et aux heures suivantes : **du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 H à 12 heures.**

9. Les dossiers de candidatures doivent parvenir, à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le vendredi 07 mai 2021 à 10 heures.**

Unité d'Exécution de Projet - UEP
Bureau de l'Assistante Administrative
Sis à Kouara Kano, rue du Pac3,
Téléphone : 00 227 20 37 14 73,
Niamey – Niger

10. Les dossiers électroniques en PDF non modifiable sont envoyés à l'adresse e-mail suivante : **Projetswedd1@yahoo.fr**

Le Coordonnateur National
ALI DOUNGOU BOUBAKAR

République du Niger
Ministère de la Santé Publique, de la
Population et des Affaires Sociales
Projet Régional d'Autonomisation de la
Femme et Dividende Démographique au Sahel
PRAF/IDD (SWEDD)

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT SOCIAL ET COMPORTEMENTAL

1. Le Gouvernement du Niger a sollicité un crédit IDA55690 de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet Régional d'Autonomisation de la Femme et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) et se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du **contrat de services consultants : « pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Communication pour le Changement Social et Comportemental »**

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION :

2.1 Objectif global

Cette activité vise à évaluer la mise en œuvre de la stratégie Nationale de Communication pour un Changement Social et de Comportement.

2.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il sera question de :

- **Apprécier le niveau de changement de comportement des populations sur les normes sociales** par rapport à la scolarisation des filles et à la complétude du cycle secondaire, à la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, au renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, à l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour la promotion du dividende démographique ;
- **Apprécier le niveau de connaissance** des populations sur l'importance de la scolarisation des filles et la complétude du cycle secondaire, de la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, du renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, de l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour la promotion du dividende démographique ;
- **Apprécier le niveau de mobilisation sociale et de la prise de conscience** des populations par rapport à la scolarisation des filles et à la complétude du cycle secondaire, à la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, au renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, à l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour la promotion du dividende démographique ;
- **Apprécier le niveau de l'engagement des leaders et de la mobilisation des ressources** en faveur de la scolarisation des filles et de la complétude du cycle secondaire, de la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, du renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, de l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour

la promotion du dividende démographique

- **Identifier les forces**, les faiblesses ainsi que les opportunités et les obstacles constatés lors de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- **Partager les résultats** de l'évaluation.

3. Résultats attendus

En guise de résultats attendus :

La Stratégie Nationale de Communication pour un Changement Social et de Comportement de 2017-2019 est évaluée par rapport à l'atteinte des résultats sur :

- **Le niveau de changement de comportement des populations sur les normes sociales** par rapport à la scolarisation des filles et à la complétude du cycle secondaire, à la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, au renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, à l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour la promotion du dividende démographique ;
- **Le niveau de connaissance** des populations sur l'importance de la scolarisation des filles et la complétude du cycle secondaire, de la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, du renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, de l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour la promotion du dividende démographique ;
- **Le niveau de mobilisation sociale et de la prise de conscience** des populations par rapport à la scolarisation des filles et à la complétude du cycle secondaire, à la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, au renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, de l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour la promotion du dividende démographique ;
- **Le niveau de l'engagement des leaders et de la mobilisation des ressources** en faveur de la scolarisation des filles et de la complétude du cycle secondaire, de la réduction des mariages d'enfants et des grossesses précoces, du renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à la prise de décision, de l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques en SRMNIN, au renforcement du plaidoyer pour la promotion du dividende démographique
- **Identifier les forces, les faiblesses ainsi que les opportunités et les obstacles constatés** lors de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- **Partager les résultats** de l'évaluation.

4. METHODOLOGIE

A l'issue de la préparation des documents techniques (TDR, dossier d'appel à candidature, chronogramme, etc.), il sera procédé au recrutement d'un consultant individuel

conformément aux procédures de la Banque Mondiale. Ce dernier répondra d'un cahier de charge précis. Il sera mis en place un comité technique participatif intersectoriel en charge de valider les outils, la méthodologie et le chronogramme. Une réunion de validation du cahier des charges sera organisée pour que toutes les parties prenantes s'accordent sur les missions assignées au consultant.

5. Qualifications requises

1. Être titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en communication sciences sociales ou disciplines connexes ;
- Avoir conduit au minimum deux études similaires prouvées ;
- Avoir une bonne connaissance du milieu socioculturel nigérien ;
- Avoir des notions sur les langues nationales nigériennes est un atout ;
- Avoir une capacité rédactionnelle en français ;
- Être disponible à plein temps durant tout le processus de la consultation ;

2.Un démographe;

3.Expert en suivi évaluation

4.Des Enquêteurs

5.Avoir des notions sur le DD est un atout.

6. L'Unité d'Exécution de Projet, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (Cvs détaillés avec références concernant l'exécution de missions analogues).

7. Le consultant sera recruté selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (**SFQC**) en accord avec les procédures définies dans les Directives : **Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition de janvier 2011 révisée en juillet en 2014.**

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci - dessous et aux heures suivantes : **du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 H à 12 heures.**

9. Les dossiers de candidatures doivent parvenir, à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le vendredi 07 mai 2021 à 10 heures.**

**Unité d'Exécution de Projet - UEP
Bureau de l'Assistante Administrative
Sis à Kouara Kano, rue du Pac3,
Téléphone :00 227 20 37 14 73,
Niamey – Niger**

10. Les dossiers électroniques en PDF non modifiable sont envoyés à l'adresse e-mail suivante :

Projetswedd Niger1@yahoo.fr

**Le Coordonnateur National
ALI DOUNGOU BOUBACAR**

REPUBLIQUE DU NIGER
CABINET DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT EXECUTIF DE LA STRATEGIE
POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SECURITE DANS
LES ZONES SAHELO-SAHARIENNES DU NIGER
SE/SDS SAHEL-NIGER
PROJET DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE
LA REGION DU LAC TCHAD-NIGER (PROLAC)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°02/2021/PROLAC



POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR RÉALISER L'INVENTAIRE -SOCIOÉCONOMIQUE DES ÉTUDES TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE 140 KM DE ROUTES DANS LA RÉGION DE DIFFA

1. Le Gouvernement du Niger a négocié et obtenu de la Banque Mondiale (IDA) le financement du Projet de Redressement et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC – NIGER P161706) pour un montant de soixante (60) millions \$US. Il se propose d'utiliser une partie de ce financement un cabinet pour réaliser l'Inventaire -socioéconomique des études Techniques, Environnementales et sociales des travaux de Réhabilitation de 140 km de Routes dans la Région de Diffa.

2. L'objectif général est d'aménager des routes non-revêtues en milieu rural, dans la région de Diffa, pour le désenclavement des bassins de productions agricoles (cuvettes oasiennes) et relier ces zones de productions aux zones de consommation (marchés). Les routes non-revêtues ciblées sont les réseaux secondaires et tertiaires qui relient généralement les bassins de production (cuvettes oasiennes) aux marchés d'écoulement des produits ainsi que, les réseaux primaires d'intérêt national. Ces routes non-revêtues sont très difficilement praticables voire impraticables par des véhicules légers et même lourds, à cause de leur état sablonneux et des points de coupures temporaires. Ces routes non-revêtues retenues, seront aménagées pour répondre au besoin des populations en toutes saisons. Il s'agira d'éliminer tous les points critiques existants et potentiels (bourbiers, passages d'eau/points d'interruption, autres zones de passage difficile, etc.) de chaque tronçon dont les dégradations entraînent une exploitation difficile, aléatoire voire nulle à certaines périodes. L'objectif de l'étude est d'assurer pour le compte du Maître d'Ouvrage (le Cabinet du Premier Ministre), la réalisation d'un inventaire socio-économique, des études techniques (APS, APD et DAO) et des études d'impact environnemental et social des travaux de réhabilitation de 140 km de routes non-revêtues dans la région de Diffa. Une route praticable en toutes saisons est une route sans facteur d'interruption permanent et sur laquelle il est possible de rouler à une vitesse de l'ordre de 30-40 km/h. La démarche envisagée se veut pragmatique : en raison à la fois du manque de ressources et de la modicité du trafic, il s'agira d'optimiser l'utilisation de celles-ci afin de satisfaire le plus grand nombre de bénéficiaires. Les aménagements seront donc définis en fonction de niveaux spécifiques de viabilité, les principales considérations devant être la fiabilité et la durabilité plutôt que la largeur et la vitesse. Les dépenses seront donc concentrées sur le traitement de tous les points critiques existants et potentiels (bourbiers, passages d'eau/points d'interruption, autres zones de passage difficile, etc.) et sur les systèmes d'écoulement et les ouvrages hydrauliques essentiels. Dans le même ordre d'idées, aucun changement ni création de tracé n'est prévu. Ne seront admis que ceux nécessités par des besoins de sécurité routière par exemple à la traversée des villages. Il en est de même pour les profils en long, les mouvements de terre devant être justifiés.

3. Étendue des services :

Les prestations du Consultant comportent deux (2) volets :

- Inventaire socio-économique et études d'Avant-Projet Sommaire (APS) devant permettre d'avoir une cartographie de l'ensemble des 360 km de routes non-revêtues identifiées.
- Etudes techniques détaillées nécessaires pour l'exécution des travaux et Elaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour une première tranche prioritaire d'environ 140 km de route non-revêtues retenues et Etudes d'Impact Environnemental et Social des 140 km de routes retenues.

Ce volet d'étude portera sur l'ensemble des tronçons de routes énumérés ci-dessous :

Priorité	Tronçon	Distance	Justification du choix
1	Goudoumaria-Kojuéri-Abuja (frontière Nigeria)	70 km	Route d'importance sous régionale reliant plusieurs bassins de production (Cuvettes oasiennes et cultures dunaires) à la Route Nationale N°1 (RN1) et plusieurs marchés d'écoulement au Niger et au Nigéria
2	Chérie-Boula Toura (frontière Nigeria)	40 km	Route d'importance sous régionale reliant plusieurs bassins de production (Cuvettes oasiennes) à la Route Nationale N°1 (RN1) et plusieurs marchés d'écoulement au Niger et au Nigéria
3	Chéri-Chétimari-Wallada (frontière Nigeria)	30 km	Route d'importance régionale, reliant la RN1 à la frontière avec le Nigeria et desservant plusieurs zones agropastorales N'Guelkollo (marché à bétail de N'Guelkol de renommée internationale), Gagamari (le comptoir à poivron de Gagamari) etc.
4	Chérie-Kojuéri	145km	Route reliant plusieurs bassins de production (Cuvettes oasiennes) à la Route Nationale N°1 (RN1) et plusieurs marchés d'écoulement au Niger
5	Chéri-Nguelkollo	35 km	Route d'importance agropastorale reliant plusieurs zones agropastorales à la RN1
6	Goudoumaria – Boutti	40 km	Route d'importance agropastorale reliant plusieurs zones agropastorales à la RN1

Il s'agit de collecter des données permettant de présenter les caractéristiques socio-économiques (communautés locales, populations, activités économiques, équipements sociaux, trafics, etc.).

4. Composition et qualifications de l'équipe du consultant

Le Consultant devra mettre en place pour les besoins des prestations, le personnel ci-dessous :

- Un (1) Chef de mission, Ingénieur routier de formation Travaux Publics ou Génie Civil de niveau Bac+5 avec un minimum de 10 ans d'expérience et ayant dirigé au moins trois (3) missions d'études technique de routes en terre. Il devra posséder une bonne expérience dans les études de relevés de dégradation des routes non-revêtues et une expérience dans la technique de traitement des points critiques.

- Un ingénieur d'études conducteur des travaux de formation Travaux Publics ou Génie Civil (diplômé en génie civil Bac+ 5 ans) ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle et avoir participé à au moins deux (2) études semblables.

- Un Géotechnicien (Bac+2 ans au minimum), ayant une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des études géotechniques et avoir participé à au moins deux (2) études géotechniques de projets semblables.

- Un Topographe (Bac+2 ans au minimum), ayant 5 ans d'expérience professionnelle minimum sur les travaux routiers et avoir participé à au moins deux (2) études topographiques de projets semblables.

- Environnementaliste avec un diplôme universitaire (BAC+5 au moins en environnement, géographie ou agronomie). Il travaillera sous la responsabilité du Chef de Mission pour le volet relatif à l'étude environnementale. Il devra avoir une expérience générale d'au moins dix (10) ans dans le domaine des études d'impact environnemental de projets et avoir participé à au moins trois (3) études semblables. Il doit avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegarde sociale et environnementale de la Banque Mondiale.

- Un (1) Socio-économiste, de formation universitaire (bac+5 au minimum), possédant une expérience générale d'au moins dix (10) ans et ayant pris part à au moins trois (3) études socio-économiques en milieu rural et avoir participé à au moins trois (3) études semblables.

Cet expert devra avoir :

- ★ Expertise avérée dans la gestion de projets de développement rural en Afrique ;
- ★ Excellentes capacités d'analyse des impacts sociaux, tant directs qu'indirects, des projets routiers ou d'infrastructures ;
- ★ Bonne connaissance de la politique de sauvegarde sociale et environnementale de la Banque Mondiale ;

Le crédit-temps global d'intervention des experts-clé est estimé à seize (16) hommes-mois.

Le consultant fera son affaire de la mobilisation du personnel auxiliaire nécessaire à l'accomplissement de la mission (topographes, équipe géotechnique, enquêteurs etc.).

5. Moyens matériels

Le consultant dispose de lui – même les moyens roulants matériels et équipements indispensables à la conduite des études. Il se chargera du fonctionnement des véhicules, bureaux et logements, du matériel topographique et de laboratoire ainsi que du matériel informatique, nécessaires à la parfaite réalisation des prestations.

Il mobilisera, pour les essais géotechniques et la recherche des carrières, le laboratoire national des travaux publics LNTP.

6. Le consultant sera sélectionné en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (Juillet 2016), révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés. La méthode est celle de la « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût ».

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h, heure locale.

8. Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées ou expédiées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 5 mai 2021 et porter la mention « recrutement d'un cabinet pour réaliser l'Inventaire -socioéconomique, des études Techniques, Environnementales et sociales des travaux de Réhabilitation de 140 km de Routes dans la Région de Diffa ».

SECRETARIAT EXECUTIF DE LA STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT
ET LA SECURITE DANS LES ZONES SAHELO-SAHARIENNES DU NIGER
SE/SDS SAHEL-NIGER

PROJET DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC TCHAD-NIGER
(PROLAC)

L'Unité de Mise en Œuvre du Projet Sis à Yantala, SDS-SAHEL face Ecole Yesmina

● Tchad

L'armée promet de rendre le pouvoir aux civils dans 18 mois

Au Tchad, le conseil militaire de transition (CMT), dirigé par le général Mahamat Idriss Déby Itno, fils du président Idriss Déby décédé mardi des suites de blessures reçues au front contre les rebelles, a exprimé sa volonté de céder le pouvoir aux civils à l'issue d'une transition de 18 mois, tout en appelant à l'unité et au dialogue.

Mardi dans la matinée, le porte-parole de l'armée tchadienne, le général Azem Bernamda Agouna, a annoncé à la télévision nationale le décès du président Déby, au pouvoir depuis 30 ans. Dans une autre déclaration, le général Agouna a précisé que le président défunt avait été blessé alors qu'il avait pris "la tête des opérations lors du combat héroïque mené contre les hordes terroristes venus de la Libye". Il est décédé une fois rapatrié à N'Djamena, la capitale.

Il s'agit du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), une rébellion armée basée en Libye voisine, qui a fait une incursion au Tchad depuis le 11 avril, le jour du scrutin de l'élection présidentielle dont M. Déby a été déclaré vainqueur avec 79,32% des suffrages exprimés pour un sixième mandat.

Après avoir informé les Tchadiens du décès de leur président, le général Agouna a décrété la dissolution de l'Assemblée nationale et du gouvernement, et la mise en place d'un conseil militaire de transition (CMT) pour une durée de dix-huit mois. Le CMT est dirigé par un fils de l'ex-président, le général Mahamat Idriss Déby Itno, 37 ans, que les Tchadiens commencent déjà à appeler MIDI (comme son feu père, Maréchal Idriss Déby Itno).

Retour au pouvoir civil dans 18 mois

Avec l'établissement du CMT, l'Assemblée nationale et le gouvernement tchadiens sont dissous, et une Charte de transition sera promulguée pour remplacer la Constitution, selon une déclaration du CMT, qui a également instauré un couvre-feu allant de 18H00 à 05H00 sur toute l'étendue du territoire national, et la fermeture des frontières jusqu'à nouvel ordre. Le CMT a pour vocation "d'assurer la défense de

notre cher pays dans cette situation de guerre contre le terrorisme et les forces du mal afin d'assurer la continuité de l'Etat", et "de nouvelles institutions républicaines seront mises en place à l'issue de la transition par l'organisation des élections", selon la même déclaration. Dans la foulée, les membres du CMT ont été présentés. Le général Mahamat a choisi les chefs des forces de défense et de sécurité en place : quinze hauts-gradés au total, y compris lui-même. La plupart d'entre eux étaient aux côtés du président défunt lors des combats qui lui ont coûté la vie.

Au sein de la classe politique, des voix s'élèvent pour dénoncer la prise inconstitutionnelle du pouvoir par le CMT et une transition trop longue. "Les forces de défense et de sécurité ont décidé, en toute lucidité et en toute responsabilité, de se mettre en première ligne. En mettant en place un conseil militaire de transition, les forces de défense et de sécurité ne cherchent nullement à s'accaparer du pouvoir", a précisé mardi soir à la télévision le vice-président du CMT, le général Djimadoum Tiraina. "Nous voudrions rassurer que les membres du conseil militaire de transition vont rendre le pouvoir à un gouvernement civil à l'issue des élections libres et démocratiques dans un délai de 18 mois", a-t-il réaffirmé.

Appel à l'apaisement

Dans la déclaration de création du CMT, le général Mahamat a lancé "un appel au dialogue et à la paix" au peuple tchadien, qui "doit montrer son attachement à la paix, à la stabilité et à la cohésion nationale qui sont des valeurs sacrées pour le maréchal du Tchad (l'ex-président, ndr)". Albert Pahimi Padacké, candidat d'opposition à la présidentielle arrivé deuxième avec 10,32%



Idriss Déby Itno (centre) en tenue de combat

des suffrages exprimés, a également appelé à l'unité, à la cohésion et au pardon des cœurs, tout en présentant ses condoléances suite au décès de l'ex-président. Il a par ailleurs demandé aux acteurs politiques et à la société civile à "s'élever au-dessus des égoïsmes et des intérêts partisans pour une union sacrée dans l'intérêt du pays".

Dans un communiqué de l'Elysée, la France, en prenant acte de la mise en place du CMT, insiste également sur une "transition pacifique" dans un "esprit de dialogue" qui devrait permettre le retour à "une gouvernance inclusive s'appuyant sur les institutions civiles".

Le Tchad est un allié crucial de la France dans le Sahel pour la lutte contre le terrorisme. "Le Tchad perd un grand soldat et un président qui a œuvré sans relâche pour la sécurité du pays et la stabilité de la région durant trois décennies. La France perd un ami courageux", selon

l'Elysée. Pour les forces rebelles du FACT, qui "font route en ce moment même vers N'Djamena", "le Tchad n'est pas une monarchie. Il ne peut y avoir de dévolution dynastique du pouvoir", selon un communiqué du FACT publié mardi.

Le FACT a quitté sa base du sud de la Libye pour effectuer, depuis le 11 avril, une incursion dans le nord-ouest du Tchad. Après avoir traversé la province montagneuse du Tibesti (nord), les rebelles ont mené des combats violents avec l'armée tchadienne samedi dernier dans la province du Kanem (ouest), à quelque 300 kilomètres au nord de la capitale. Selon un bilan fourni par l'armée, plus de 300 rebelles ont été tués au cours des accrochages au Kanem, alors que le FACT de son côté a affirmé avoir blessé l'ex-président samedi dernier.

(Xinhua)

● USA/Affaire George Floyd

Le policier Derek Chauvin reconnu coupable

Le policier blanc Derek Chauvin a été déclaré coupable mardi 20 avril du meurtre de George Floyd, dont l'homicide l'an dernier à Minneapolis est devenu le symbole des brutalités policières contre les minorités aux Etats-Unis.

Derek Chauvin est déclaré coupable mardi 20 avril des trois chefs d'inculpation qui pesaient sur lui pour la mort de George Floyd : meurtre, homicide involontaire et violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner. C'est très lourd et c'est un verdict historique pour l'Amérique, selon l'envoyée spéciale de France Télévisions à Minneapolis (Etats-Unis) Agnès Varahmian. C'est celui qu'attendait la foule rassem-

blée devant le tribunal et qui a poussé des cris de joie en entendant le mot qu'elle espérait : "coupable".

Soulagement et apaisement

Depuis lundi, le jury de sept hommes et cinq femmes américains étaient réunis pour décider si le policier blanc était coupable de la mort de George Floyd. Les jurés ont débattu 10 heures pour déclarer coupable à l'unanimité Derek Chauvin. Sa peine sera décidée plus tard. Il y avait beaucoup d'anxiété dans la communauté noire qui vit depuis des années dans un sentiment d'injustice vis-à-vis des juges et des jurés qui ont souvent été cléments à l'égard des policiers. Depuis mai 2020, nombre d'entre eux manifestent pour réclamer justice.

(Franceinfo)

Marchés Publics	
<p>REPUBLIQUE DU NIGER MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX BP. 323 TEL. 20 74 25 98/20 74 19 83 Niamey</p>	<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°001/MAG/SG/DGR/DGPV/DMP/2021</p>
<p>1. Le Ministère de l'Agriculture invite par le présent appel d'offres les soumissionnaires à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture en deux lots comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lot N° 1 appareils de traitements phytosanitaires et ; - lot N° 2 équipements de protection individuel. <p>2. Le financement sera assuré par le budget national.</p> <p>3. La participation à la concurrence est ouverte à toute les personnes physiques ou morale ou groupement en règle vis-à-vis de l'Administration pour autant qu'elle ne soit pas sous le coup d'interdiction, ou de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.</p> <p>Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou l'ensemble des deux lots, et se voir attribuer un ou les deux lots à la fois.</p> <p>4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès de la Direction Générale de la Protection des Végétaux, tous les jours ouvrables entre 10 heures et 12 heures.</p> <p>5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres, auprès de la</p>	<p>Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, moyennant paiement contre reçu d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) FCFA.</p> <p>6. Les offres présentées en un original et quatre (4) copies, conformément aux instructions, et accompagnées d'une garantie de soumission de 4.000.000 FCFA pour le lot N° 1 et 500 000 FCFA pour le lot N° 2 devront parvenir à la Direction des Marchés Publics au plus tard le 04 /05/2021 à 9 heures.</p> <p>7. L'ouverture des plis aura lieu le 04/05/2021 à 9 heures dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.</p> <p>8. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.</p> <p>9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de 120 jours, à compter de la date de remise des offres.</p> <p>10. Par Décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.</p> <p style="text-align: right;">Le Secrétaire Général Diamoitou Guessibo Boukari</p>



UBIPHARM-NIGER SA.
Société Anonyme au Capital de 400.000.000 F.CFA
Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE – Boîte Postale 11013 -NIAMEY-
REPUBLIQUE DU NIGER
RCCM-NIM-2004-B-733

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**, le **Lundi 10 Mai 2021 à 9h30**, dans les bureaux de la Direction Générale à Niamey (REPUBLIQUE DU NIGER), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A TITRE ORDINAIRE :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice 2020 ;
- Présentation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 et sur la tenue des registres de transferts de titres ;
- Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 432 et 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Approbation des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ; Quits aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- Renouvellement du mandat de trois (3) Administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Augmentation du capital social ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'UBIPHARM SA ;
- Modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'accès à la réunion est ouvert à tous les actionnaires de la société. Ceux qui seraient empêchés peuvent se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Les documents prescrits par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société à Niamey (REPUBLIQUE DU NIGER) pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE DU NIGER
Cabinet du Premier Ministre
Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie



ADDENDUM

Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie porte à la connaissance des soumissionnaires que la date de clôture de l'avis à manifestation d'intérêt **AMI-001/ARSE/2021** relatif à la sélection d'un cabinet chargé du recrutement des agents est **reportée au lundi 26 avril à 10h**, les offres sont reçues au secrétariat du Directeur Général.

IBRAHIM NOMAO

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître MAMOUDOU HASSANE Houreratu, Notaire à Niamey BP : 10427 Tél./Cel: 00227. 96 87 26 66/ 00227. 91 34 76 75 BP: 13045 Niamey-Niger, soussigné: **lotissement Kouara Tégui**, appartenant à **Monsieur AMADOU ABDOLAYE**. Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée.

LE NOTAIRE

Maître MAMOUDOU HASSANE Houreratu

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MIL VINGT ET LE DIX SEPT MARS

Par devant Me SEYDOU KELESSI FATCHIMA, Notaire à la résidence de NIAMEY (République du NIGER) Tel/Cel: 00227. 96 87 26 66/ 00227. 91 34 76 75 BP: 13045 Niamey-Niger, soussigné:

Il est donné avis de la perte de l'acte de cession de la parcelle N° G de l'lot 7097, d'une superficie de Quatre Cent (400) mètres carrés, du **lotissement NORD-EST SARY KOUBOU** au nom de **Mr ABOUBACAR OUSMANE**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au cabinet du Notaire soussigné ou au Ministère des affaires domaniale cadastrale de Niamey.

POUR AVIS LE NOTAIRE Maître SEYDOU KELESSI FATCHIMA

REPUBLIQUE DU NIGER
Cabinet du Premier Ministre
Secrétariat Exécutif de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité dans les Zones Sahélo-Sahariennes du NigerSE - SDS Sahel Niger
PROJET DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC TCHAD (PROLAC)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°03/2021/PROLAC



POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES DANS LES CUVETTES OASIENNES

1. Le Gouvernement du Niger a négocié et obtenu de la Banque Mondiale (IDA) le financement du Projet de Redressement et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC – NIGER P161706) pour un montant de soixante (60) millions SUS. Il se propose d'utiliser une partie de ce financement pour le recrutement d'un consultant Individuel pour la réalisation de l'étude sur les Chaines de Valeurs agricoles dans les Cuvettes Oasiennes.

2. L'objectif général de l'étude est d'analyser les filières porteuses exploitées tout au long de la chaîne de valeur par les producteurs de la zone d'intervention du projet prenant en compte l'aspect genre et environnement afin de proposer de façon pointue, des recommandations pour les valoriser à long terme.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Faire la cartographie des filières afin d'identifier pour chacune d'elle, les acteurs impliqués (directs et indirects), une estimation de leur nombre, la définition de leur typologie et les relations qui les lient le long de la chaîne, les flux de commercialisation, ainsi que les facteurs environnementaux pouvant influencer ces chaînes de valeur ;
- Analyser les forces, faiblesses, opportunités et potentialités de chaque maillon (approvisionnement en intrants, production, transformation/conservation, commercialisation etc.) des différentes filières identifiées ;
- Évaluer les volumes et coûts de production, de transformation, de commercialisation, à chaque étape de la chaîne de valeur ;
- Identifier les organisations locales valorisant ces filières et analyser leur capacité technique de production et leurs besoins en renforcement de capacité ;
- Identifier les goulots d'étranglement liés au développement de chacune de filières ;
- Répertoire les différentes initiatives en cours et en perspective dans l'appui au développement des chaînes de valeur, afin d'identifier la niche d'appui du PROLAC en complémentarité et synergie avec celles-ci ;
- Elaborer les propositions concrètes d'appui et de renforcement des capacités des acteurs dans une démarche de chaîne de valeur.

3. Résultats attendus :

A l'issue de l'étude, les résultats attendus sont :

- La cartographie des filières porteuses dans les zones d'interventions du PROLAC est effectuée et disponible ;
 - L'analyse des forces, faibles, opportunités et potentialités de chaque maillon (approvisionnement, production, transformation/conservation, commercialisation, etc.) des différentes filières identifiées est produite ;
 - L'identification des organisations locales valorisant ces filières et l'analyse de leur capacité technique sont faites et les besoins en appui sont identifiés ;
 - L'identification des goulots d'étranglement liés au développement des filières sur chaque maillon est réalisée et des solutions/recommandations sont proposées pour les lever ;
 - Les initiatives existantes et en cours en appui au développement des chaînes de valeurs sont répertoriées et la niche d'intervention du PROLAC est identifiée ;
 - Les propositions concrètes et pertinentes de stratégies d'appui et de renforcement des capacités des acteurs des filières dans une démarche de chaîne de valeur sont élaborées.
- Afin de faciliter la réalisation du travail et atteindre les résultats attendus dans les délais prescrits, le consultant pourra faire appel des personnels d'appui (assistants, enquêteurs) et déployer la logistique nécessaire.

4. Profil du Consultant (qualifications et compétences)

Un spécialiste des filières agricoles de niveau Bac + 5 ans ou plus avec des compétences vérifiables notamment :

- La maîtrise des outils informatiques courants (logiciels bureautiques, internet et messagerie) ;
- Les compétences en communication, en collecte, traitement, et analyse des données.

Expérience Professionnelle Générale du Consultant

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de développement rural ;

- Au moins cinq (5) ans d'expériences dans le domaine de la sécurité alimentaire et développement agricole durable ;
- Au moins trois (3) expériences professionnelles dans les filières agricoles. Expérience Professionnelle Spécifique du Consultant
- Avoir conduit au moins (3) études en matière de développement des chaînes de valeur agricoles au Niger et/ou similaires ;
- Avoir une maîtrise de la démarche chaîne de valeur ; la connaissance de la zone d'intervention du PROLAC est un atout.

Le consultant sera sélectionné en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (Juillet 2016), révisé en Novembre 2017 et en Août 2018. La méthode de sélection est celle de « Consultant individuel ».

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h, heure locale.

6. Les dossiers de candidatures doivent parvenir, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 5 mai 2021 et porter la mention **recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation de l'étude sur les Chaines de Valeurs agricoles dans les Cuvettes Oasiennes**.

SECRETARIAT EXECUTIF DE LA STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SECURITE DANS LES ZONES SAHELO-SAHARIENNES DU NIGER
SE/SDS SAHEL-NIGER
PROJET DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC TCHAD-NIGER (PROLAC)
L'Unité de Mise en Œuvre du Projet Sis à yantala, SDS-SAHEL face Ecole Yesmina

Laouly ADA
Secrétaire Exécutif SDS-Sahel Niger
Coordonnateur du PROLAC

3^{ème} Edition de la Future Investment Initiative (FII)

Façonner l'avenir de nos sociétés sur le plan économique

Une conférence virtuelle sur le thème "la néo-rennaissance : mobiliser les critères environnementaux, sociaux et gouvernances (ESG) pour un avenir durable" a eu lieu jeudi 15 avril dernier à Riyad en Arabie Saoudite. Faisant partie d'une série d'activités de l'Institut de la Future Investment Initiative (FII), cet événement en mode virtuel a réuni un groupe d'experts et de décideurs hautement sélectionnés notamment des chefs d'entreprise, des investisseurs et des régulateurs. Cette rencontre a eu lieu sous la présidence de M. Richard Attias, Membre du Conseil d'Administration de FII Institute.

Au cours de ce forum, les discussions ont permis d'avoir des informations importantes sur la manière de stimuler la participation des marchés ESG, ainsi qu'une connaissance approfondie sur le rôle de l'ESG dans les entreprises, le commerce de détail, l'investissement et la politique monétaire à la recherche d'un monde durable. Les organisateurs ont justifié le moment de la rencontre qui, selon eux, a été bien choisi. Il coïncide avec le début de la reprise économique en vue, l'attention se tourne vers le type de reprise et l'avenir que nous devrions viser. «Nous avons maintenant une opportunité sans précédent de construire un avenir durable caractérisé par des croissances. L'ESG prouve déjà son importance et est d'une grande valeur pour les entreprises et les investisseurs, et a

le potentiel de définir et de conduire les prochains chapitres de l'économie pour l'humanité et pour aider à la réalisation de la néo-rennaissance», estiment les organisateurs. Pour M. Richard Attias, membre du Conseil d'Administration de l'Institut FII "la fiabilité et l'utilité ESG peuvent être plus améliorées en les adaptant aux réalités locales. «L'approche universelle ne fonctionnera pas si nous voulons évidemment faire de sérieux progrès vers le développement durable», a-t-il précisé. Pour sa part, le Gouverneur, PIF et président, FII Institute du Royaume d'Arabie Saoudite, M. Yasir Al-Rumayyan, il a évoqué l'Initiative verte saoudienne et Moyen-Orient Initiative qui, dit-il, s'inscrit dans cette logique. Elle vise à réduire les émissions de car-

bone de 60% et planter 50 milliards d'arbres, complétant les promesses de l'Arabie saoudite au G20 économie circulaire du carbone et récif corallien de protection. «Cela ne veut pas dire que l'ESG n'est pas important dans les pays en développement, ou que nous donnons un laissez-passer gratuit aux entreprises qui opèrent sur des marchés difficiles. Nous devons comprendre les implications excluant ces entreprises des investissements.» - a renchéri Dr Bandar Hajjar Président de la Banque islamique de développement (BID). Le Directeur principal des Sociétés financières africaines et Directeur général, AFC Capital, le Nigérian Ayaan Z. Adam a, de son côté, affirmé que l'argent de la résilience climatique doit arriver en Afrique. «Nous n'avons rien fait pour faire monter le niveau de la mer, nous n'avons pas fait chauffer le globe, mais nous sommes punis», a-t-il renchéri.

Mme Isabelle Millat, Directeur général, responsable des solutions d'investissement durable, la Société Générale basée en France a soutenu que les investisseurs de détail ont un pouvoir énorme s'ils agissent collectivement sur ces marchés. «Ils peuvent choisir des solutions d'investissement



"The [Saudi Green Initiative & Middle East Initiative] seeks to reduce carbon emissions by 60% and plant 50 billion trees, complementing Saudi's G20 promises on a circular carbon economy and coral reef protection."



axées sur les sociétés cotées qui contribuent au développement durable. Cela envoie un message puissant», a-t-elle estimé. «Pour les investisseurs de détail, l'une des choses les plus importantes doit être une réglementation, créant une taxonomie normalisée sur la manière dont les entreprises divulguent les informations [ESG] que tous les acteurs peuvent avoir accès à des informations et des données cohérentes», a ensuite expliqué Jennifer L.C. Wu Responsable mondial de l'investissement durable, J.P. Morgan, États-Unis. Noel Quinn Directeur général du groupe, HSBC du Royaume-Uni pense à son tour que la crise climatique n'est peut-être pas réversible et c'est pourquoi les banques,

les services financiers plus largement, et aussi les clients ont pris à bord la nécessité de progresser rapidement et rattraper le travail nécessaire autour de la durabilité. Pour rappel, l'Institut FII est une nouvelle génération de fondation à but non lucratif qui cherche à permettre aux idées les plus brillantes du monde de se matérialiser s'étendant de manière durable. Il travaille sur les problèmes de société les plus urgents de l'humanité. M. Richard Attias s'est bâti une réputation inégalée en consultant les dirigeants internationaux, les entreprises et les nations sur la manière de renforcer leur influence mondiale, de catalyser les idées et de mobiliser les populations.

● Aïssa Abdoulaye Alfary

INCROYABLE MAIS VRAI Grèce : 200 touristes néerlandais en (vacances confinées) dans un hôtel de Rhodes

Environ 200 touristes néerlandais vont séjourner une semaine dans un hôtel de l'île de Rhodes (Grèce). Le séjour sera «tout compris», mais les touristes n'auront pas le droit de sortir de l'établissement, a indiqué ce lundi le ministère grec du Tourisme. L'arrivée de ces ressortissants des Pays Bas n'est ainsi pas une dérogation aux mesures de confinement en vigueur en Grèce. «Ils ne seront autorisés à rester qu'à l'hôtel et à se baigner dans la piscine» de l'établissement, a précisé une responsable du ministère. Ces 200 touristes voyageront dans le cadre d'un programme pilote de l'opérateur néerlandais Sunweb, en coopération avec les gouvernements grec et hollandais. En Grèce, les voyageurs doivent aujourd'hui soumettre un test négatif de dépistage du Covid-19 de moins de 72 heures. «Seuls les touristes israéliens, qui sont vaccinés, ne sont pas soumis à ces obligations», précise le ministère. Confinée depuis le 7 novembre, la Grèce commence à assouplir ses restrictions. La saison touristique devrait ouvrir à la mi-mai, en supprimant la quarantaine de sept jours obligatoire pour tout voyageur étranger.

20 Minutes.fr

H O R O S C O P E

BELIER	TAUREAU	GEMEAUX	CANCER
21 mars - 19 avril Vous aurez l'occasion d'approfondir votre relation avec votre partenaire. Incité par Vénus, vous vous montrerez volontiers sous un jour plus.	20 avril - 20 mai Des remous dans votre vie de couple ? C'est plus que probable ! Par moments, vous ferez de réels efforts pour renforcer vos liens.	21 mai - 21 juin Détendez vous ! Que vous soyez en couple ou célibataire, vous aurez besoin aujourd'hui de prendre un certain recul vis-à-vis de votre vie sentimentale.	22 juin - 22 juillet Vous serez d'humeur plutôt déçue aujourd'hui et aurez tendance à considérer votre vie conjugale comme une question secondaire.
LION	VIERGE	BALANCE	SCORPION
23 juillet - 21 août Sortez, voyez du monde. Bref, évitez à tout prix de vivre en vase clos, sinon certains problèmes qui vous opposent à votre conjoint.	22 août - 21 sept. Mercure annonce beau-coup d'échanges dans votre couple. Vous vous épaulerez efficacement l'un l'autre si vous devez prendre des décisions.	22 sept. - 21 oct. Célibataires, si vous aimez les flirts, vous serez servi aujourd'hui. Mais n'espérez pas en tirer une quelconque possibilité de vous stabiliser.	22 oct. - 21 nov. En couple, Mercure vous garantit une journée pleine de sincérité et de sentiments profonds. Le mensonge ou le paraître n'auront pas lieu d'être.
SAGITTAIRE	CAPRICORNE	VERSEAU	POISSONS
22 nov. - 21 déc. Vénus met plein feu sur votre vie à deux. Vous ne ménagerez pas vos efforts pour donner plus de stabilité à votre relation de couple.	22 janv. - 20 janv. Saturne partagera avec vous les jeux de l'amour conjugal. Vous devinerez les désirs secrets de votre partenaire et, pour les combler, vous réussirez.	19 janv. - 18 février Quelques nuages à l'horizon de votre vie de couple... Des tensions risquent en effet de se produire car vous chercherez à imposer votre volonté.	19 fév. - 20 mars Le climat amoureux sera tout à fait heureux, plein de gaieté et d'entrain. Les célibataires du signe seront ardents et désireux de déclarer.

PHARMACIES DE GARDE

Samedi 17 avril Au Samedi 24 avril 2021	
Imane	Patience
Saïd	Republique
Abdoulkarim	Terminus
Sonuci	Route Filingué
Zam Zam	Taran
Route Tillabéri	Espoir
2 ^{ème} Forage	Tallagué Est
Point D	Cité Asecna
Sayé	Ar Rahma
Ka-Tchoune	Amara Gawéye
Mutualiste	Nordiré
Lako	Pop. Maouréye
Complexe	Pop. Hôpital
OUA	(sauf les di-
Nouveau Marché	manches)

NUMEROS UTILES

Renseignements :	12
Réclamations :	13
SAMU :	15
Police Secours :	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

● Super Ligue/Football :

Les clubs anglais officialisent leur retrait, le château de cartes s'effondre

Le projet de Super Ligue européenne est mort-né après le retrait des clubs anglais. Les organisateurs ne désarment toutefois pas encore. La Super Ligue, c'est déjà fini ! Critiqué de toutes parts, dans les médias, chez les anciens joueurs et bien évidemment chez les supporters, le projet de championnat quasi fermé fomenté par une douzaine de grandes maisons européennes a du plomb dans l'aile. Un peu plus que cela en fait. Mort-né.

Depuis que les 12 frondeurs ont abattu leurs cartes, tard dimanche, l'UEFA a montré les crocs et de nombreuses voix se sont élevées afin de défendre les valeurs de la méritocratie, de la glorieuse incertitude du sport, à l'image de Pep Guardiola, l'entraîneur d'un des clubs concernés, Manchester City. «Le sport n'est pas du sport quand il n'existe pas de relation entre effort et récompense. Ce n'est pas du sport si le succès est garanti ou si perdre n'a aucune importance», a indiqué le technicien catalan, prenant courageusement position contre son employeur. L'ancien coach du Barça résumait ainsi tout ce que la grande majorité du monde du

football reprochait à ce projet de Super Ligue, même si le président du Real Madrid et principal instigateur de ce championnat quasi fermé, Florentino Perez, disait encore ceci mardi dans une interview accordée à L'Equipe : «Nous ne sommes pas contre le football, nous voulons le sauver. Si on ne fait rien, en 2024, on sera tous morts.» En attendant, c'est le projet de Super Ligue qui est enterré. C'est la BBC qui a dégainé en premier, expliquant peu avant 20h ce mardi que Chelsea avait cédé à la pression populaire et prévoyait de se retirer. Les fans des Blues ont d'ailleurs manifesté leur colère et retardé le coup d'envoi du match contre Brighton. D'au-

tres médias ont tour à tour annoncé la reculade de Manchester City, de l'Atlético Madrid, Manchester United... Du côté de Barcelone, le président Laporta a expliqué que les Blaugrana ne rejoindraient la Super Ligue qu'avec l'aval des Socios : «C'est leur club». Rappelons que c'est son prédécesseur, Jordi Bartomeu, qui a travaillé sur cette idée de Super Ligue avec messieurs Perez, Andrea Agnelli (Juventus) et quelques autres. Ed Woodward aussi, dont on apprendait mardi soir qu'il quittera ses fonctions à la tête de MU fin 2021.

lement lancé la procédure pour se retirer du groupe chargé de développer le projet de Super Ligue européenne». Le premier domino. Un peu avant cela, les joueurs de Liverpool avait publié ce message commun sur les réseaux sociaux : «Nous n'aimons pas cela et nous ne voulons pas que cela arrive. C'est notre position commune. Notre engagement envers ce club et ses supporters est absolu et inconditionnel. You'll never walk alone.» Et justement, le club pensionnaire d'Anfield n'a pas tardé à emboî-

ter le pas de son voisin de City en officialisant son retrait, juste avant minuit. Tottenham et United ont fait de même. Arsenal aussi, avec ce mea-culpa en prime : «Nous avons commis une erreur et nous nous en excusons». Pas sur que les fans des Gunners soient prêts à faire baisser la température. Le hashtag «KroenkeOut» est toujours très populaire sur Twitter... Ce n'est que plus tard, un peu avant 2h du matin, que Chelsea rejoignait ses camarades du Big Six de Premier League.

Le Figaro

Le Big 6 de Premier League retourne sa veste

On découvrait ensuite, via talkSPORT, que les 12 frondeurs devaient se rencontrer mardi soir «pour dissoudre la compétition», à 23h30 selon la Gazzetta dello Sport. City n'attendait pas cela et publiait ce communiqué à 22h23: «Manchester City peut confirmer qu'il a formel-

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du Public de la perte de l'acte de cession d'immeuble non bâti délivré par la ville de Maradi, relatif à la parcelle N1/2 de l'lot 1990 sise à Maradi, lotissement résidentiel d'une superficie de deux cent cinquante (250) mètres carrés appartenant à monsieur NOURA BATOURE, cultivateur de profession de son vivant domicilié à Maradi. Il est demandé à toute personne qui l'aurait ramassé de la déposer à l'Etude de Maître ADAMOUC SALOU, Notaire à la résidence de Maradi
Maître ADAMOUC SALOU

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du Public de la perte de l'acte de cession d'immeuble non bâti délivré par la ville de Maradi, relatif à la parcelle N1/2 de l'lot 1990 sise à Maradi, lotissement résidentiel d'une superficie de deux cent cinquante (250) mètres carrés appartenant à monsieur SOULEY BATOURE, cultivateur de profession de son vivant domicilié à Maradi. Il est demandé à toute personne qui l'aurait ramassé de la déposer à l'Etude de Maître ADAMOUC SALOU, Notaire à la résidence de Maradi
Maître ADAMOUC SALOU

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication

ZAKARI ALZOUAMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86

Rédacteur en chef : Siradiji Sanda

Rédacteur en chef Adjt : Souley Moutari

Secrétaire de Rédaction : Zabeïrou Moussa

Rédacteur en chef en ligne : Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)

Directeur : MAHAMANE HADI ; 20 73 99 87

Réd. Chef informatique : Inoussa Oumarou

Réd. Chef informatique adjt : Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)

Directeur : Inoussa Sadissou Samy ; 20 73 22 43

Chef service Communiqué et Pub : Mme Wata Fassouma

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur : MOROU HAMADOU 20 73 99 85

Chef service Recouvrement : M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP

Tirage : 5000 exemplaires

MOTS

CROISES

du



HORIZONTALEMENT

1. Extrême indulgence ;
2. Article contracté - L'on ne fait que y passer un temps ;
3. Fils de famille - On la prend en menant ;
4. Déplacé - Négation - Sur le calendrier ;
5. Dignité papale ;
6. Club français de foot - Auteur inconnu - Consonnes ;
7. Personnel familial - Infinitif - Monarque ;
8. Exercices physiques ;
9. Terme d'épopée - Précéda les sciences et les lettres ;
10. Les seconds dans les services.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2		■			■					
3										
4										
5		■								
6			■							
7										
8										
9										
10										

VERTICALEMENT

1. Ancien royaume d'Afrique australe ;
2. Conjonction - Parties molles des oreilles ;
3. Mauvais film - Petits poissons rouges ;
4. Transpire - Devint vache malgré elle ;
5. Issus d'approbations collectives ;
6. Interjection - Infinitif - Economiste français ;
7. Bien avant l'heure - Désinence verbale ;
8. Indiens - La locomotive et ses Wagons ;
9. La promesse en est une quand on reste honnête - Alternative ;
10. Patrie des philosophes - Bagarres de rues.

numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	B	R	A	C	O	N	N	A	G	E
2	R	■	S	O	S	■	O	R	A	N
3	E	P	E	R	O	N	■	A	I	T
4	D	U	S	■	N	A	T	■	N	E
5	O	S	■	U	S	I	N	E	■	R
6	U	■	B	S	■	S	T	■	F	I
7	I	B	■	A	N	S	■	M	A	N
8	L	A	S	■	S	A	T	A	N	E
9	L	U	E	S	■	N	O	S	■	E
10	E	X	C	E	P	T	I	O	N	S